



Assemblée générale

Soixante-quatorzième session

33^e séance plénière

Lundi 25 novembre 2019, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Muhammad-Bande (Nigéria)

*En l'absence du Président, M. Šimonović (Croatie),
Vice-Président, assume la présidence.*

La séance est ouverte à 10 h 5.

Point 122 de l'ordre du jour

Question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et autres questions connexes ayant trait au Conseil de sécurité

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Le Président de l'Assemblée générale est actuellement en déplacement et m'a demandé de faire les observations suivantes en son nom.

La réforme du Conseil de sécurité est très importante. Conscient de la valeur que de nombreuses délégations attachent à ce processus, le Président participe activement aux consultations visant à désigner les Coprésidents du cadre de négociations intergouvernementales. Comme tous les membres le comprendront, le Président recherche des Coprésidents qui se tiennent à égale distance des diverses parties concernées. Cela garantira un processus impartial et transparent. Trouver de tels Coprésidents est exceptionnellement complexe. C'est pourquoi les consultations et les recherches se poursuivent.

Le Président tient à rassurer tous les membres sur le fait qu'il participe très activement au processus et que les Coprésidents seront bientôt nommés.

M. Heusgen (Allemagne) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole en séance plénière aujourd'hui à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, un thème qui a été et qui reste au premier rang des préoccupations de l'Allemagne au Conseil de sécurité.

J'ai l'honneur de prendre aujourd'hui la parole au nom du Groupe des Quatre – le Brésil, l'Inde, le Japon et mon pays, l'Allemagne. De nombreuses déclarations ont été faites par le Groupe des Quatre avant celle-ci. Je commence à me sentir comme Shéhérazade dans *Les Mille et Une Nuits*, mais ses récits étaient nettement plus passionnants et colorés que les nôtres. Elle n'aurait pas survécu jusqu'à l'aube en demandant des négociations fondées sur un texte et l'augmentation du nombre de membres dans les deux catégories.

Nous ne sommes pas Shéhérazade, mais le fait de ne pas accomplir notre tâche s'accompagne également d'un prix élevé. En procrastinant sur la réforme du Conseil de sécurité, nous risquons de voir cet organe perdre son autorité et ses décisions perdre leur légitimité. Et juste au cas où le mot « procrastination » semblerait être trop fort, je rappelle que nous sommes coincés dans ce processus depuis des décennies maintenant, le seul changement étant le nom du format. Contrairement à la vieille fable du lièvre et de la tortue, qui enseigne que ce sont la lenteur et la régularité qui nous permettent de gagner la course, nous ne nous sommes pas plus près de la ligne d'arrivée que l'an dernier ou qu'il y a plusieurs années.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

19-38326(F)



Document adapté

Merci de recycler



À ce jour, nous nous sommes montrés incapables de réformer l'organe principal des Nations Unies pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales. À ce jour, nous n'avons pas réussi à nous rapprocher de négociations fondées sur un texte, bien qu'une majorité écrasante d'États Membres de l'ONU les aient demandées. À ce jour, nous avons collectivement échoué à aborder l'une des questions les plus pertinentes du système multilatéral actuel. Défendre le système multilatéral le dimanche et bloquer ensuite la réforme d'un de ses organes centraux du lundi au samedi ne fera plus l'affaire.

Pour progresser, nous avons besoin d'un texte de négociations concis qui nous permettra d'entamer enfin des négociations concrètes et axées sur les résultats. Le Groupe des Quatre continuera de collaborer avec d'autres pays et groupes ouverts à l'idée d'une réforme afin de réaliser des progrès substantiels.

Au fil du temps, les négociations intergouvernementales sont apparues de moins en moins capables d'être autre chose qu'une simple répétition de positions bien connues. Tout comme le Petit Chaperon rouge, nous avons été à maintes reprises et collectivement entraînés hors du chemin par celles et ceux qui veulent nous empêcher d'atteindre notre objectif. Nous ne pouvons plus perdre de temps à cueillir des fleurs dans les prés alors que grand-mère risque de se faire dévorer.

La recherche d'un consensus dans le cadre des négociations intergouvernementales permet à quelques membres choisis de l'Assemblée générale de mettre des bâtons dans les roues à la réforme du Conseil de sécurité. Mais celles et ceux qui préfèrent tourner en rond plutôt qu'avancer de manière linéaire doivent donner au reste d'entre nous une réponse convaincante à la question de savoir comment ils veulent faire en sorte que le Conseil de sécurité soit à même de faire face aux défis complexes auxquels le monde est aujourd'hui confronté en matière de paix et de sécurité internationales.

Les ministres des États membres du Groupe des Quatre ont souligné en septembre qu'un élargissement du Conseil de sécurité dans les deux catégories était indispensable pour rendre cet organe plus représentatif, plus légitime et plus efficace. Ce n'est que si nous parvenons à réformer le Conseil de sécurité que nous l'empêcherons de devenir obsolète. Un élargissement du Conseil de sécurité, en particulier avec une représentation accrue et renforcée de l'Afrique, lui permettra de préserver sa crédibilité et de créer l'appui politique nécessaire au règlement pacifique des crises internationales actuelles. Cela a été reconnu à de nombreuses occasions, notamment pour la

première fois à la Conférence au sommet des chefs d'État et de gouvernement des pays non alignés cette année. Nous exprimons notre appui à la prise en compte adéquate de la Position commune africaine, telle qu'énoncée dans le Consensus d'Ezulwini et dans la Déclaration de Syrte.

Une grande majorité d'États Membres souhaitent une réforme du Conseil. C'est maintenant que nous devons agir. Celles et ceux qui sont disposés à progresser doivent faire avancer le processus de réforme, notamment en faisant preuve d'un peu de souplesse. Ce dont nous avons besoin, c'est d'un Conseil de sécurité représentatif pour nous aider à rétablir la confiance dans la coopération internationale et la gouvernance mondiale, en particulier en ces temps difficiles. Nous pouvons trouver notre chemin si nous cessons de laisser tomber des miettes de pain qui sont mangées par les oiseaux et si nous utilisons enfin des petits cailloux pour nous guider dans la forêt. C'est facile; mettons simplement ce que nous avons dans un texte.

Je voudrais terminer mon intervention en disant que nous nous réjouissons à la perspective de travailler ensemble pour faire avancer ces questions tout au long de la présente session de l'Assemblée générale avec les nouveaux Coprésidents des négociations intergouvernementales et avec tous les membres à l'approche du soixante-quinzième anniversaire de la fondation de l'ONU, en 2020. Nous espérons sincèrement que le Président de l'Assemblée générale désignera les Coprésidents dès que possible. Nous sommes prêts à travailler avec lui pour trouver les moyens de permettre une reprise rapide des négociations intergouvernementales. Nous ne devons pas perdre une précieuse seconde de plus. Nous avons besoin d'une ONU forte et légitime qui puisse nous aider à rétablir la confiance dans la gouvernance et la coopération mondiales. Avec l'Assemblée, nous sommes prêts à donner une dernière chance aux négociations intergouvernementales, malgré leurs contraintes et leurs méthodes de travail imparfaites. Une fois les Coprésidents désignés, nous pourrions entamer immédiatement les discussions dans le cadre des négociations intergouvernementales – immédiatement après le débat d'aujourd'hui. Nous n'avons pas à mettre fin à nos discussions en mai, comme nous avons été contraints de le faire à la dernière session. Nous pouvons discuter jusqu'en juillet, et même jusqu'en septembre.

Les négociations intergouvernementales doivent être guidées par les exigences en matière de prise de décision et par les méthodes de travail énoncées dans la Charte des Nations Unies et dans le Règlement intérieur

de l'Assemblée générale. Les États Membres de l'ONU s'attendent à juste titre à ce que ce processus soit davantage axé sur les résultats. Nous avons deux documents sous la main : le document de la soixante-neuvième session de l'Assemblée et le document de la dernière session. Utilisons ces deux documents pour créer le texte des négociations.

Au cours de la décennie écoulée, dans le cadre des négociations intergouvernementales, nous avons proposé tous les noms auxquels nous pouvions penser pour briser le sort nous obligeant à tourner en rond. Il est temps que nous disions « Rumpelstiltskin ».

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de l'Allemagne d'avoir appelé notre attention sur la commémoration de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes. Je suis fermement convaincu que l'élimination de la violence à l'égard des femmes doit être la priorité de tous - gouvernements et particuliers.

M. Kabba (Sierra Leone) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire cette déclaration au nom du Groupe des États d'Afrique et de remercier le Président de l'Assemblée d'avoir organisé le présent débat sur le point 122 de l'ordre du jour, intitulé « Question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et autres questions connexes ayant trait au Conseil de sécurité ».

Je voudrais aussi saisir cette occasion pour féliciter une fois de plus, au nom des États d'Afrique, M. Tijjani Muhammad-Bande, de son élection en tant que Président de l'Assemblée générale à sa soixante-quatorzième session. Nous prenons note de ses observations liminaires instructives et réaffirmons l'attachement des États membres de l'Union africaine à cette importante question, en dépit des difficultés qui existent pour parvenir à un consensus.

Je voudrais également exprimer notre soutien aux nouveaux Coprésidents qui seront nommés et notre volonté de travailler avec eux afin de tirer parti des progrès réalisés jusqu'à présent dans le cadre du processus de réforme. Nous tenons également à remercier les Coprésidents précédents, à savoir l'Ambassadeur Christian Braun, Représentant permanent du Luxembourg, et l'Ambassadrice Lana Nusseibeh, Représentante permanente des Émirats arabes unis, pour la façon dont ils ont dirigé le processus à la soixante-treizième session.

La Position commune africaine sur la réforme du Conseil de sécurité, telle qu'elle est énoncée dans le

Consensus d'Ezulwini et dans la Déclaration de Syrte, est largement reconnue par l'Assemblée. Toutefois, dans un souci de clarté et de précision, je voudrais rappeler les principaux éléments de la Position commune africaine. L'Afrique exige au moins deux sièges permanents avec toutes les prérogatives et privilèges attachés au statut de membre permanent, notamment le droit de veto, et l'attribution de cinq sièges non permanents. Même si l'Afrique est opposée en principe au veto, elle estime que tant qu'il sera en vigueur et par souci de justice, il doit être mis à la disposition de tous les membres permanents du Conseil de sécurité.

En ce qui nous concerne, la réforme globale du Conseil de sécurité signifie que l'Afrique a une position bien claire sur l'ensemble des cinq groupes de questions, tels qu'indiqués dans la décision 62/557 et reflétés dans le texte et son annexe, distribués le 31 juillet 2015 par le Président de l'Assemblée générale à sa soixante-neuvième session. Ce document, appuyé par 120 États Membres, est communément appelé le document-cadre. Il adhère au principe selon lequel le processus de réforme doit être conduit par les membres et sert de document de référence principal pour les négociations intergouvernementales.

Cela dit, je voudrais maintenant souligner quelques questions qui doivent être abordées dans le cadre des négociations intergouvernementales.

Premièrement, il faut que les Coprésidents reflètent correctement les vues des États Membres, telles qu'elles ont été exprimées à toutes les réunions, dans tout document final à la fin de la session. Non seulement cela rendrait le processus plus fiable et plus crédible, mais encouragerait aussi un plus grand nombre d'États Membres à participer aux débats.

Deuxièmement, le faible taux de participation des États Membres aux réunions de négociations intergouvernementales à la dernière session est préoccupant. Il envoie le signal inquiétant que les États Membres sont mécontents du processus pour une raison quelconque. Le Groupe des États d'Afrique estime qu'en tant que garant du processus, le Président de l'Assemblée générale doit, dans l'esprit du multilatéralisme, user de ses bons offices pour encourager les États Membres à s'approprier le processus en y participant activement. Un tel effort serait vivement apprécié. Le Groupe des États d'Afrique est d'avis que la légitimité du processus est renforcée lorsque davantage d'États Membres participent aux négociations intergouvernementales.

En outre, en ce qui concerne la procédure, nous sommes d'avis que les États Membres, en collaboration avec le Président et les Coprésidents, doivent convenir au début de la session de négociations intergouvernementales du nombre de réunions, du type de résultat souhaité et du calendrier de publication des documents.

Comme indiqué précédemment, nous restons fidèles à la décision 62/557, ainsi qu'à d'autres décisions de l'Assemblée générale en faveur d'une réforme globale du Conseil de sécurité, tout en demeurant attachés aux cinq grandes questions et en tenant compte des liens d'interdépendance qui existent entre elles. Reconnaître les liens qui existent entre les cinq groupes de questions à négocier est absolument déterminant pour pouvoir orienter le processus de réforme. En effet, on ne saurait parler de la taille d'un Conseil de sécurité élargi sans parler des catégories de membres, puisque l'augmentation du nombre de membres du Conseil dans la catégorie des membres permanents aussi bien que dans la catégorie des membres non permanents aurait forcément des incidences sur sa taille. Par ailleurs, la taille d'un Conseil élargi aurait une incidence sur la question de la représentation régionale équitable. Cela explique la nécessité d'une réforme globale du Conseil de sécurité, plutôt qu'une réforme de procédure qui ne serait que fragmentaire ou intermédiaire.

En conséquence, dans le cadre de nos efforts pour faire avancer le processus de réforme, nous devons nous employer à ce stade à trouver un accord sur la façon d'aller de l'avant et à harmoniser les documents finals produits pendant les soixante-neuvième et soixante-treizième sessions, afin qu'ils servent de base de travail pour les négociations intergouvernementales pendant la présente session. Compte tenu du contexte international actuel, il est inacceptable que l'Afrique soit le seul continent à ne pas être représenté dans la catégorie des membres permanents et à être sous-représenté dans celle des membres non permanents du Conseil.

Nous allons donc continuer d'exiger qu'au moins deux sièges permanents soient alloués à l'Afrique, avec toutes les prérogatives et tous les privilèges des membres permanents, ainsi que cinq sièges non permanents au total. La sélection des représentants de l'Afrique sera effectuée par notre organisation régionale, l'Union africaine. Cette exigence, qui est l'aspiration de tout un continent, vise à garantir le droit de l'Afrique à une représentation géographique équitable au Conseil de sécurité. La nécessité d'honorer cette demande et de rectifier une situation d'injustice flagrante est fondamentale. Tout retard signifierait

la persistance et l'aggravation de cette injustice et priverait ainsi la région de la place qui lui revient de droit dans le principal organe de prise de décisions de l'ONU.

Nous restons fermement convaincus que la position africaine commune continue de bénéficier du très large appui de la majorité des États Membres et demeure une option viable dans le processus de réforme. L'Afrique continue donc d'exhorter tous les groupes d'intérêt, toutes les parties prenantes et l'ensemble des États Membres de l'ONU à démontrer leur volonté de corriger cette injustice historique en prenant des mesures concrètes pour appuyer la position africaine commune.

Enfin, nous affirmons de nouveau que les négociations intergouvernementales constituent le cadre légitime pour la réalisation de nos aspirations communes et partagées à la promotion d'un monde plus juste et plus équitable grâce à une représentation équitable au Conseil de sécurité. Nous nous réjouissons à la perspective de travailler avec le Président et l'ensemble des membres de l'Assemblée générale dans le cadre des négociations intergouvernementales, afin de faire fond sur les progrès accomplis au cours des sessions précédentes.

C'est pourquoi, afin de concrétiser la vision claire exprimée par nos dirigeants lors du Sommet mondial de 2005, nous attendons avec intérêt de collaborer avec tous les États Membres et les groupes d'intérêt dans le cadre d'un processus ouvert, transparent et inclusif, conduit par les Membres, en vue de réaliser les progrès qui nous permettront d'atteindre l'objectif ultime visant à rendre le Conseil de sécurité plus largement représentatif, démocratique, efficace et transparent, et de renforcer ainsi la légitimité de ses décisions.

M^{me} Juul (Norvège) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des pays nordiques : le Danemark, la Finlande, l'Islande, la Suède et mon propre pays, la Norvège.

Nous voudrions exprimer notre sincère gratitude à l'Ambassadeur Braun, du Luxembourg, et à l'Ambassadrice Nusseibeh, des Émirats arabes unis, pour avoir dirigé les négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité à la précédente session de l'Assemblée générale, et en particulier, pour avoir révisé le document sur les éléments communs, qui a été étoffé et amélioré au cours des trois dernières sessions. Bien que ce travail ait été indiscutablement progressif et n'ait rien à voir avec les négociations fondées sur des textes que nous avons souvent demandées, le fait que nous puissions tous nous rassembler autour d'un document unique constitue

un progrès qui doit être perçu comme un point de départ pour aller de l'avant.

Sur le fond, les pays nordiques veulent un Conseil de sécurité plus transparent, plus responsable et plus représentatif, qui soit mieux à même de faire face aux enjeux mondiaux actuels et qui reflète mieux les réalités mondiales actuelles, notamment dans sa représentation. Cela implique d'élargir le Conseil de manière équilibrée, notamment d'accroître la représentation des pays en développement, de donner la possibilité aux petits États d'y siéger en tant que membres élus et, bien entendu, de veiller à ce que l'Afrique occupe la place qui lui revient de droit en son sein, grâce à l'augmentation du nombre de sièges permanents et non permanents pour l'Afrique de sorte à corriger l'injustice historique faite au continent africain.

Ce sont toutes des positions cohérentes des pays nordiques que nous sommes heureux de réitérer à la présente séance plénière de l'Assemblée générale, mais nous voudrions que le débat en séance plénière devienne le lieu principal des déclarations générales sur les négociations intergouvernementales. Nous voulons donner aux Coprésidents les moyens de traiter directement du fond de la question au début des réunions informelles tenues aux fins des négociations intergouvernementales, plutôt que de commencer par un autre débat général. Le processus de négociations intergouvernementales doit créer un espace permettant un dialogue plus authentique entre les États Membres et une interaction sur les positions et les propositions de chacun. Les pays nordiques sont prêts à entrer dans cette phase des négociations et appuieront tous les efforts déployés par les Coprésidents pour y parvenir.

Nous nous félicitons des orientations claires contenues dans la décision 73/554 qui guident les travaux que nous menons à la présente session. Cette décision ne prévoit que deux documents comme base de nos travaux, communément appelés la version révisée des éléments communs et le document-cadre. Nous nous félicitons du fait que le document-cadre continue d'être reconnu. Il demeure une ressource importante pour éclairer nos travaux, car il reflète les positions actuelles et les propositions directes des États Membres. J'ai parlé tout à l'heure des progrès que représente le document sur les éléments communs, mais nous constatons également qu'il est possible de l'améliorer, notamment en abordant des questions plus difficiles, comme les catégories de membres, la question du veto et la représentation régionale.

Dans l'intervalle, nous constatons que les deux questions restantes, à savoir les méthodes de travail et les relations entre le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale, ont été traitées de manière exhaustive. Le processus de négociations intergouvernementales doit s'en tenir à l'objectif qui lui a été assigné, à savoir l'élargissement du Conseil, et ne pas alourdir notre tâche déjà difficile en s'attardant sur les travaux actuellement menés pour améliorer le Conseil dans sa forme actuelle. Ce travail est déjà effectué au sein du Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure et dans le cadre du processus de revitalisation de l'Assemblée générale.

Cela dit, une question majeure qui porte à la fois sur le Conseil actuel et le Conseil futur est l'efficacité. Il faut reconnaître que dans les cas où le Conseil ne respecte pas aujourd'hui les obligations qui lui incombent au titre de la Charte des Nations Unies, le veto est l'une des principales sources de son incapacité d'agir. Nous devons en tenir compte dans nos délibérations sur un Conseil élargi.

Nous attendons avec intérêt la nomination des Coprésidents du processus de négociations intergouvernementales à la soixante-quatorzième session. Ils ont incontestablement une tâche difficile à accomplir. Compte tenu du travail déjà effectué au cours des 10 années d'existence du processus, il n'est pas facile de définir la voie à suivre pour progresser plus encore, surtout si les modalités de notre collaboration demeurent inchangées. Dans ce contexte, il est peut-être temps pour nous d'examiner aussi les méthodes de travail du processus de négociations intergouvernementales, afin de déterminer le bien-fondé des propositions telles qu'une plus grande transparence du processus ou même simplement une meilleure mémoire institutionnelle entre les Coprésidents, comme nous l'avons fait lors de la transition entre les présidents successifs de l'Assemblée générale. Ces petits changements pourraient aider notre processus sur le long terme.

À l'approche du soixante-quinzième anniversaire de l'ONU, nous sommes tous conscients de la gravité de cette question, qui pourrait entraîner des changements gigantesques et des risques pour l'ONU si nous ne parvenons pas à la régler. Nous savons que nous ne pouvons pas laisser éternellement les pays africains, entre autres, en salle d'attente. Il va dans l'intérêt du Conseil de sécurité d'assurer une représentation équitable pour le continent, ce qui inclut un siège permanent.

Les pays nordiques sont prêts à engager un dialogue constructif avec tous les États Membres et groupes d'États à la présente session, et ils feront tout

leur possible pour aider les Coprésidents à continuer de progresser.

M. Alotaibi (Koweït) (*parle en arabe*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Groupe des États arabes sur le point 122 de l'ordre du jour, intitulé « Question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et autres questions connexes ayant trait au Conseil de sécurité ».

C'est pour moi un immense plaisir, en tout premier lieu, d'exprimer le plein appui du Groupe des États arabes aux efforts déployés par le Président Muhammad-Bande pour guider les travaux de l'Assemblée générale à la présente session, en particulier s'agissant du point de l'ordre du jour dont nous sommes saisis aujourd'hui, qui revêt une grande importance pour tous les États Membres de l'ONU, et notamment les membres du Groupe des États arabes.

Je ne saurais manquer de remercier la Représentante permanente des Émirats arabes unis, M^{me} Nusseibeh, et le Représentant permanent du Luxembourg, M. Braun, pour leurs efforts considérables à la coprésidence des négociations menées à la précédente session de l'Assemblée. Nous attendons avec intérêt la nomination des Coprésidents du processus à la présente session.

Le Groupe des États arabes est convaincu de l'importance de faire avancer la réforme du Conseil de sécurité en recherchant des solutions consensuelles, largement acceptables pour les États Membres, tout en tenant compte des positions des États et groupes, y compris le Groupe des États arabes, en particulier après 20 années de discussions visant à élargir la composition du Conseil et à améliorer ses méthodes de travail.

Alors que l'ONU entreprend divers processus de réforme pour promouvoir le rôle de l'Organisation et faire en sorte qu'elle soit capable de relever les défis de plus en plus nombreux auxquels est confrontée la communauté internationale, la réforme du Conseil de sécurité et une représentation équitable au sein de ce dernier sont considérées comme l'un des maillons essentiels d'une réforme globale de l'ONU. Nous sommes donc plus déterminés que jamais à intensifier nos efforts pour parvenir à une réforme globale et véritable du Conseil de sécurité, organe chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales en vertu de la Charte des Nations Unies, afin qu'il devienne plus efficace et qu'il parvienne à relever les défis dont il est saisi avec davantage de représentativité, de transparence, d'impartialité et d'exhaustivité.

À cet égard, le Groupe arabe réaffirme que le processus de négociations intergouvernementales à l'Assemblée générale est la seule instance permettant de parvenir à une solution autour de la réforme et de l'élargissement du Conseil de sécurité conformément à la décision 62/557, adoptée par consensus à l'Assemblée, qui énonce les piliers fondamentaux des négociations.

Nous réaffirmons une fois de plus que les cinq grands groupes de questions qui président aux négociations sont tous interconnectés. Ils ont des composantes communes qui exigent qu'ils soient traités de manière à préserver leur interconnexion, et à réaliser une réforme globale du Conseil. La réforme du Conseil de sécurité se heurte à de nombreux défis, s'agissant notamment du droit de veto, dont l'abus fréquent par certains membres permanents a porté atteinte à l'intégrité du processus de prise de décisions et, dans certains cas, paralysé le Conseil, le privant de sa capacité d'assumer ses responsabilités et de prendre les mesures nécessaires au maintien de la paix et de la sécurité internationales. En l'occurrence, l'utilisation du veto en de telles occasions est clairement la manifestation des intérêts nationaux étriqués de ces États ou de leurs alliés. Il est donc tout à fait regrettable que la plupart des recours au droit de veto, en particulier ces 30 dernières années, aient porté sur des questions relatives à la région arabe.

Plus largement, l'objectif principal de la réforme et de l'élargissement du Conseil est d'assurer une représentation régionale et géographique robuste et équitable parmi les membres du Conseil élargi. Dans ce contexte, je réaffirme que, compte tenu de son caractère politique et culturel, le Groupe des États arabes mérite lui-même une représentation plus importante au sein du Conseil de sécurité élargi. À cet égard, je souligne que notre groupe représente 350 millions de personnes et 22 États Membres – soit environ 12% des États Membres de l'ONU.

En outre, plusieurs questions à l'ordre du jour du Conseil de sécurité ont trait au monde arabe, ce qui exige une représentation équitable et proportionnelle du monde arabe au sein d'un Conseil élargi, afin de garantir que son opinion soit entendue et de conférer une certaine légitimité aux travaux et aux résolutions de cet organe. Comme nous l'avons souvent déclaré au fil des ans, le Groupe des États arabes estime qu'une représentation équitable passe par une représentation arabe proportionnelle dans la catégorie des membres non permanents d'un Conseil de sécurité élargi.

Par conséquent, la position des États membres de la Ligue des États arabes, concernant la réforme du Conseil de sécurité, est de demander une représentation arabe permanente, dotée de toutes les prérogatives juridiques qui accompagnent un siège permanent, dans le cas où un élargissement futur du Conseil de sécurité se concrétiserait. Nous tenons également à confirmer que nous sommes favorables à l'unité des Membres, et que nous ne voulons pas que la crédibilité des négociations intergouvernementales soit compromise par l'imposition de mesures quelconques qui n'auraient pas recueilli le consensus des États Membres, ni que soient fixées des échéances artificielles susceptibles d'entraver la réalisation d'une réforme globale véritable. Dans ce contexte, tous les documents publiés au cours des négociations doivent méticuleusement refléter les vues de tous les États Membres et groupes, y compris celles du Groupe des États arabes, afin de garantir que les positions et propositions des États sont à la base des négociations, conformément à la décision 62/557, et, ainsi, de respecter le principe de l'appropriation des négociations intergouvernementales par les États Membres.

En ce qui concerne l'amélioration des méthodes de travail et des procédures du Conseil de sécurité, nous devons veiller à accroître la transparence et l'efficacité de ses travaux, notamment en prenant en considération la nécessité d'adopter un règlement intérieur permanent au lieu du règlement provisoire en vigueur depuis des décennies. En outre, les États concernés doivent se voir accorder un rôle dans le processus de prise de décisions du Conseil pour les questions qui les touchent. Les réunions ainsi tenues doivent offrir la possibilité concrète aux États non membres du Conseil, d'une part, de participer aux discussions autour des questions qui les affectent au sein du Conseil, et au Conseil, d'autre part, de consulter les États concernés, conformément à l'Article 31 de la Charte des Nations Unies. Nous invitons également les organes subsidiaires du Conseil de sécurité, et les autres comités, à veiller à ce que tous les États Membres de l'ONU reçoivent toutes les informations pertinentes concernant leurs activités.

Nous réaffirmons qu'il faut que le Conseil de sécurité respecte strictement son mandat, conformément à la Charte des Nations Unies. Le Groupe des États arabes s'est félicité des progrès réalisés dans les négociations autour de l'identification d'éléments communs et de questions à examiner plus avant. Ces efforts reflètent une forte convergence, au sein des États et groupes d'États, s'agissant des cinq principaux groupes de questions faisant l'objet de négociations. Dans le même temps, ils ont mis

en évidence de nombreuses et importantes divergences de vues s'agissant de parvenir à un consensus autour d'une solution qui susciterait une acceptation politique la plus large possible et qui permettrait de réaliser la réforme véritable et globale envisagée pour le Conseil de sécurité.

Enfin, nous sommes déterminés à continuer de participer de manière constructive et positive au prochain cycle de négociations intergouvernementales. Nous sommes disposés à négocier avec tous les autres groupes régionaux dans le but de parvenir à une réforme globale véritable du Conseil de sécurité, et ce, dans un esprit constructif et transparent.

M^{me} Zappia (Italie) (*parle en anglais*) : Au nom du Groupe du consensus, je tiens à remercier le Président d'avoir convoqué ce débat important. Le Groupe du consensus attend avec intérêt de coopérer avec les nouveaux Coprésidents des négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité, que le Président de l'Assemblée générale désignera. Je tiens à remercier une fois encore l'Ambassadrice Nusseibeh et l'Ambassadeur Braun pour les efforts remarquables qu'ils ont déployés à la précédente session sur les négociations intergouvernementales – le seul processus approuvé par l'ensemble des Membres de l'ONU qui peut conduire à une réforme consensuelle du Conseil de sécurité.

Le Groupe du consensus ne doute pas que grâce à la participation constante de tous les États Membres, les prochaines négociations intergouvernementales produiront des résultats positifs qui feront avancer le processus de réforme, comme cela a été le cas aux sessions précédentes. L'année dernière, nous avons réalisé des progrès importants, dûment consignés dans le document sur la version révisée des éléments communs. L'appui en faveur d'une représentation accrue au Conseil des pays en développement, de l'Afrique, des petits États insulaires en développement et des petits États, ainsi que le renforcement des dispositions concernant les méthodes de travail du Conseil et l'interaction entre le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale, montrent que nous pouvons trouver des points de convergence et que les négociations sur la réforme progressent – lentement mais sûrement.

Toutefois, nous continuons d'envisager une réforme globale du Conseil de sécurité. C'est uniquement par un processus transparent qui tient compte des voix de tous les États Membres que nous pourrions définir ensemble un parcours consensuel en vue de la réforme, et seul le consensus permettra de créer un Conseil de sécurité légitime qui fonctionne efficacement. Nous savons tous que certains obstacles entravent jusqu'à présent la réalisation

d'une véritable réforme. Pour obtenir des résultats positifs et avoir un objectif commun, nous devons désormais mettre l'accent, non pas sur les murs qui nous séparent, mais sur les ponts que nous pouvons établir, dans un véritable esprit de souplesse et de compromis.

Prenons comme point de départ les larges convergences que nous avons pu recenser l'année dernière, notamment les suivantes. Premièrement, l'augmentation du nombre de sièges non permanents est une mesure appuyée par tous les États Membres et constitue un terrain d'entente pour faire avancer la réforme du Conseil de sécurité. Deuxièmement, tous les États Membres conviennent que toute augmentation du nombre de membres doit favoriser les régions sous-représentées du monde, en particulier l'Afrique. Et troisièmement, un nombre important et croissant d'États Membres est opposé à l'extension du droit de veto à d'autres États et est plutôt favorable à sa limitation ou à sa suppression.

Le Groupe du consensus est convaincu que le Conseil de sécurité doit devenir véritablement représentatif, responsable, démocratique, transparent et efficace. Notre proposition, qui est la plus détaillée et la plus complète, vise à atteindre cet objectif. La proposition du Groupe du consensus a été peaufinée au fil des ans sur la base des échanges tenus pendant les différents cycles de négociations. Elle tient compte des positions de tous les groupes de négociation, guidée en cela par l'esprit de souplesse qui anime notre groupe. Nous continuerons de prendre part aux discussions constructives qui se tiendront au cours du prochain cycle de négociations intergouvernementales. Toutefois, il faut éviter à tout prix d'adopter précipitamment des méthodes pour réformer le Conseil. Il ne peut y avoir de raccourcis en matière de procédure afin de parvenir à un consensus sur la réforme du Conseil de sécurité. C'est l'un des principaux enseignements tirés au fil des ans. Le processus de réforme ne réussira que s'il est consigné comme un amendement de la Charte des Nations Unies que chaque État Membre de l'ONU, y compris les cinq membres permanents, peut approuver et ratifier. Une approche qui dessert une minorité ne peut être imposée à l'ensemble des Membres.

Je voudrais résumer rapidement la façon dont nous envisageons un Conseil de sécurité réformé. Nous proposons de créer une catégorie de sièges non permanents ayant un mandat plus long, avec la possibilité d'être immédiatement réélus, et d'augmenter le nombre de sièges non permanents ayant un mandat de deux ans. Créer une catégorie de membres ayant un mandat plus long permettrait de répondre au désir légitime de certains

États Membres de contribuer davantage aux travaux du Conseil tout en favorisant un système de roulement plus juste. Le Conseil de sécurité serait alors composé de 26 membres, dont 21 membres non permanents, répartis comme suit : six issus du Groupe des États d'Afrique, dont trois ayant un mandat plus long; cinq du Groupe des États d'Asie et du Pacifique, dont trois ayant un mandat plus long; quatre du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, dont deux ayant un mandat plus long; trois du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États, dont un ayant un mandat plus long; deux du Groupe des États d'Europe orientale; et un siège réservé aux petits États insulaires en développement et aux petits États. Cette répartition des sièges n'empêcherait pas les États de se présenter au sein de leur groupe régional et serait plutôt un moyen supplémentaire pour eux d'accéder au Conseil de sécurité.

Ce modèle de réforme améliorerait fortement la représentation régionale. L'Afrique aurait le plus grand groupe régional au sein du Conseil réformé, la région Asie-Pacifique aurait le pourcentage d'augmentation le plus élevé, les petits États insulaires en développement et les petits États auraient un meilleur accès au Conseil et l'Amérique latine et l'Europe de l'Est verraient le nombre de leurs représentants doubler. Cette répartition permettrait également une représentation plus forte et plus stable des groupes interrégionaux, tels que le Groupe des États arabes.

Dans la proposition du Groupe du consensus, personne ne perd, tout le monde y gagne et bénéficie d'un meilleur accès au Conseil. Notre proposition, qui suppose également qu'on modifie les méthodes de travail est actuellement la plus réaliste, comme l'ont reconnu maintes fois plusieurs États Membres de divers groupes régionaux. Nous avons besoin d'un Conseil réformé afin de renforcer la confiance que l'opinion publique internationale lui accorde ainsi que le multilatéralisme. Notre objectif commun doit être d'accroître la légitimité du Conseil aux yeux de l'ensemble des Membres et des citoyens du monde que l'Organisation sert. Cela renforcerait l'autorité du Conseil et, en fin de compte, son efficacité, rendant l'ONU plus apte à faire face aux nouvelles difficultés et réalités du monde.

Nous avons mentionné à maintes reprises que le Conseil, sous sa forme actuelle, est soit mal équipé soit peu disposé à s'occuper de certaines des questions les plus urgentes du monde et qu'il manque ainsi à ses obligations envers nos citoyens. C'est pourquoi il est temps de leur montrer que l'ONU peut fonctionner correctement

en œuvrant ensemble à la création d'un Conseil nouveau et mieux conçu capable de répondre à leurs besoins. Il serait en effet opportun de se rapprocher de cet objectif à l'occasion du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation qui est animée d'un véritable esprit de démocratie et confiante dans les valeurs de longue date du multilatéralisme. Le Groupe du consensus est prêt à coopérer avec le Président de l'Assemblée générale, les nouveaux Coprésidents des négociations intergouvernementales et l'ensemble des Membres afin de faire avancer ce processus.

Je voudrais conclure en disant quelques mots à titre national.

Aujourd'hui, 25 novembre, nous célébrons la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes. La lutte contre toutes les formes de violence à l'égard des femmes est une priorité de l'Italie en matière de politique étrangère. L'Italie appuie fermement la campagne de sensibilisation Oranger le monde, qui est axée sur la lutte contre le viol et qui est promue par ONU-Femmes, ainsi que la campagne « Génération égalité », qui encourage tout le monde à prendre des mesures supplémentaires en faveur de l'égalité des sexes - un objectif que, malheureusement, personne au monde ne peut prétendre avoir atteint.

M^{me} King (Saint-Vincent-et-les Grenadines) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire cette déclaration au nom du Groupe L.69 – un groupe diversifié de pays en développement favorables à la réforme, qui soutiennent la justice, la souveraineté et l'équité dans le cadre de la réforme du Conseil de sécurité, tant pour ce qui est du processus que pour les résultats attendus.

Je tiens tout d'abord à exprimer notre gratitude pour la convocation de la présente séance. Nous sommes prêts, comme toujours, à participer de manière constructive aux discussions sur cette question importante. Nous avons hâte de travailler avec le Président de l'Assemblée générale et les Coprésidents des négociations intergouvernementales qu'il désignera. Nous nous félicitons du rôle de chef de file qu'il endosse pour faire avancer le processus. Nous sommes également reconnaissant des efforts déployés à la soixante-treizième session sous la direction de sa prédécesseure, M^{me} María Fernanda Espinosa Garcés, et des Coprésidents des négociations intergouvernementales, la Représentante permanente des Émirats arabes unis, M^{me} Lana Zaki Nusseibeh, et le Représentant permanent du Luxembourg, M. Christian Braun.

Nous nous sommes félicités de la décision de poursuivre les négociations dans un autre format, qui reconnaît et met en avant une réforme globale rapide, du référentiel plus précis du document-cadre, qui reste à ce jour le document le plus élaboré sur les positions des États Membres, et de la version révisée des éléments communs. Ces petits changements ont rétabli une certaine confiance dans l'objectif et les progrès de ce processus essentiel, et nous espérons continuer de faire fond sur ces acquis et de les consolider au cours de la présente session, tandis que nous œuvrons à tenir en vue de garantir des négociations fondées sur des textes. Par ailleurs, nous nous sommes félicités de la reconnaissance dont bénéficie désormais la Position commune africaine, même si nous estimons qu'il reste encore beaucoup à faire pour que la Position commune africaine soit dûment prise en compte, comme le préconisent le Consensus d'Ezulwini et la Déclaration de Syrte. Sur ce point, le récent document final du Mouvement des pays non alignés exprime clairement l'appui de 120 États Membres de l'ONU.

Dans le contexte du mandat que nous ont confié nos dirigeants pour engager rapidement une réforme globale, et en dépit de certains des progrès susmentionnés, nous sommes encore très loin de notre objectif. Cela saute aux yeux lorsque l'on pense que 10 années se sont déjà écoulées depuis le début du processus de négociations intergouvernementales et que nous n'avons encore obtenu que très peu de résultats à cet égard. Les différences entre les positions des États Membres ne sont pas aplanies parce que le processus ne permet pas de véritables échanges consensuels qui soient fondés sur un texte unique, conformément à la pratique et aux procédures normales de l'Organisation des Nations Unies. Le Groupe L.69 estime qu'il est temps de passer définitivement à un processus normalisé. C'est pourquoi nous réitérons l'appel à l'attribution, car cela ne pourrait que contribuer à un processus plus ciblé et axé sur les résultats et nous inciter à engager de véritables négociations fondées sur un texte.

En outre, nous appelons à des négociations intergouvernementales plus ouvertes, plus transparentes et plus inclusives. Nous demandons que les documents officiels des réunions et nos réunions elles-mêmes soient diffusés sur le Web, ce qui permettrait d'aligner davantage les négociations intergouvernementales sur d'autres processus plus efficaces de l'ONU. En outre, nous pensons que nous devons utiliser le calendrier de manière plus complète en commençant plus tôt les réunions de négociations intergouvernementales et en augmentant le nombre de réunions. Les petits États, comme ceux qui

composent en grande partie le Groupe L.69, auraient également intérêt à être informés le plus tôt possible du calendrier des réunions afin de pouvoir s'organiser et y participer efficacement.

Les défis à relever dans le monde sont de plus en plus nombreux et la foi dans le multilatéralisme s'amoindrit. Un Conseil de sécurité paralysé et déconnecté des réalités géopolitiques contemporaines ne sera pas sans conséquences. Non réformé, le Conseil de sécurité ne peut pas créer l'avenir que nous voulons. Nous sommes à un stade critique du processus de négociations intergouvernementales.

Nous réaffirmons qu'après une décennie de négociations intergouvernementales et plus d'un quart de siècle de délibérations sur la réforme du Conseil de sécurité, nous n'avons fait que très peu de progrès. Nous connaissons tous l'adage selon lequel la folie, c'est de faire toujours la même chose et de s'attendre à un résultat différent. À l'approche du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, une évaluation sincère de l'état du monde actuel doit nous pousser à accorder une attention renouvelée au processus de réforme globale et à y participer de façon plus déterminée dans le but de parvenir à un Conseil de sécurité plus viable. Nous pensons qu'il est impératif de nous atteler à la tâche consistant à nous acquitter du mandat que nous ont confié nos dirigeants. Nous devons prendre collectivement et courageusement les mesures qui s'imposent désormais pour assurer la pertinence continue de l'Organisation, qui est d'une importance capitale.

Sous la direction visionnaire mais pragmatique du Président de l'Assemblée générale, nous attendons avec intérêt les travaux qui seront menés au cours de cette soixante-quatorzième session. Nous espérons que le processus de réforme du Conseil de sécurité pourra aboutir à des résultats concrets et positifs au cours de l'année du soixante-quinzième anniversaire de l'ONU. Dans le cas contraire, l'histoire ne nous jugera peut-être pas avec bienveillance, car nous, peuples, sommes las.

M^{me} De Man (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire cette déclaration au nom du Royaume de Belgique et de mon pays, le Royaume des Pays-Bas.

Je voudrais tout d'abord remercier la Représentante permanente des Émirats arabes unis et le Représentant permanent du Luxembourg de la façon dont ils ont dirigé les négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité au cours de la soixante-treizième session de l'Assemblée générale. Nous attendons avec

intérêt la nomination des nouveaux cofacilitateurs et nous demandons instamment au Président de l'Assemblée générale de les nommer rapidement.

Cela fait 26 ans que nous débattons de la réforme du Conseil de sécurité, d'abord dans le cadre d'un groupe de travail à composition non limitée et, depuis 2010, dans le cadre de négociations intergouvernementales en séance plénière informelle de l'Assemblée générale. Le soixante-quinzième anniversaire de l'ONU l'année prochaine serait un moment fort opportun pour enfin tenir notre engagement de rendre le Conseil de sécurité plus représentatif, plus efficace, plus transparent et, par conséquent, plus légitime.

Afin de voir nos efforts s'intensifier, je voudrais mettre en avant les trois points suivants. Premièrement, nous devons garantir la transparence et l'inclusion des négociations intergouvernementales. Deuxièmement, nous devons permettre des négociations fondées sur un texte. Troisièmement, nous devons permettre des négociations plus ciblées et axées sur les résultats.

En ce qui concerne la transparence et le caractère inclusif des négociations intergouvernementales, je tiens à noter qu'à ce jour, il n'existe pas de documents officiels des discussions tenues dans le cadre des négociations intergouvernementales, et que les réunions ne sont pas non plus diffusées sur le site Web de l'ONU. Étant donné que le processus doit aboutir à un Conseil de sécurité plus transparent et plus inclusif, la transparence et l'inclusion du processus intergouvernemental doivent être au premier plan. En outre, en assurant la transparence du processus intergouvernemental et la participation de tous à ce processus, on alignerait les négociations sur les négociations intergouvernementales passées et présentes de l'Organisation des Nations Unies. Cela permettrait également d'assurer la création d'une mémoire institutionnelle et de favoriser la participation de la société civile.

Pour ce qui est de permettre la tenue de négociations fondées sur un texte, il y a beaucoup plus de points qui nous unissent que de points qui nous divisent. Par exemple, les États Membres de l'ONU s'accordent sur la proposition d'élargissement du Conseil de sécurité, en particulier en y incluant des États Membres de régions sous-représentées du monde, et de plus en plus d'États Membres s'opposent à l'élargissement du droit de veto et sont en faveur d'une limitation de son utilisation. Le lancement de négociations fondées sur un texte nous permettrait de nous concentrer sur les points communs, même s'il est entendu que rien n'est approuvé tant que tout n'est pas approuvé. Cela dit, le lancement de négociations

fondées sur un texte nous aiderait à utiliser le texte de négociations pour trouver des domaines de convergence et parvenir à un compromis sur les différentes positions des États Membres.

Les deux points que je viens de mentionner mènent automatiquement à mon troisième point, à savoir la nécessité d'engager des négociations plus ciblées et axées sur les résultats. Si nous y parvenions, les négociations obligerait les États Membres à avoir un débat plus ciblé et axé sur les résultats sur chaque question principale de la réforme. Dans le cas contraire, nous continuerons de répéter nos positions sans nous rapprocher véritablement d'un résultat négocié.

La Belgique et les Pays-Bas continuent d'appuyer fermement la réforme du Conseil de sécurité afin que toutes les régions du monde soient représentées au sein de l'organe principal de maintien de la paix et de la sécurité internationales, qui doit être en mesure de relever les défis du XXI^e siècle en matière de sécurité.

M^{me} McGuire (Grenade) (*parle en anglais*) : Au nom des 14 États membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), j'ai l'honneur de prononcer la présente déclaration sur la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et autres questions connexes ayant trait au Conseil de sécurité. En premier lieu, je tiens à faire part à l'Ambassadrice Nusseibeh, des Émirats arabes unis, et à l'Ambassadeur Braun, du Luxembourg, de la gratitude de la CARICOM pour la façon dont ils ont dirigé les négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité au cours de l'année écoulée.

Lors de la fondation de l'Organisation des Nations Unies, il y a 74 ans, les rédacteurs de la Charte des Nations Unies ont confié la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales au Conseil de sécurité, l'un des six organes principaux de la nouvelle organisation, et le seul à être doté du pouvoir et de l'autorité nécessaires pour faire respecter ses résolutions et décisions. Le monde sortait tout juste de la Seconde Guerre mondiale, un conflit que la Société des Nations, prédécesseur de l'ONU, s'était révélée impuissante à prévenir. Le but avoué de cette nouvelle institution qu'était l'Organisation des Nations Unies était donc de préserver les générations futures du fléau de la guerre qui, deux fois en l'espace d'une vie humaine, avait infligé à l'humanité d'indicibles souffrances. On peut arguer que l'ONU a réussi à atteindre cet illustre objectif. L'humanité n'a pas éliminé les conflits armés, mais au fil des 74 années écoulées, elle nous a épargné les conséquences catastrophiques d'une

troisième guerre mondiale, qui bouleverseraient la vie sur la planète telle que nous la connaissons.

Aujourd'hui, près de 20 ans après le début du XXI^e siècle, les menaces auxquelles nous sommes confrontés ne sont pas uniquement d'ordre militaire et, si elles ne sont pas maîtrisées, elles pourraient, elles aussi, rendre méconnaissables notre planète et notre vie. Parmi ces menaces nouvelles et émergentes figurent le terrorisme et la criminalité transnationale organisée auxquels se livrent des acteurs non étatiques, la cybercriminalité transfrontalière et les changements climatiques, ainsi que leurs conséquences, qui incluent les déplacements massifs de populations et réfugiés climatiques. Dans le contexte de ces menaces à la paix et à la sécurité internationales, les instruments du milieu du XX^e siècle ne peuvent plus être considérés comme étant adaptés. Il faut donc revoir les méthodes de travail du Conseil afin de renforcer sa capacité à relever ces nouveaux défis. Sa composition doit être élargie pour être plus représentative des peuples du monde, afin d'accroître la légitimité du Conseil aux yeux de ceux qui sont soumis à ses décisions et au nom desquels il exerce son autorité.

En tant que petits États faibles et sans défense, les membres de la CARICOM sont particulièrement sensibles à la nécessité de renforcer la légitimité du Conseil en veillant à une représentation équitable et à une augmentation du nombre de ses membres. Nous sommes reconnaissants de l'appui dont a bénéficié l'un de nos États membres, Saint-Vincent-et-les Grenadines, lors des élections qui se sont tenues cette année pour attribuer un siège non permanent au Conseil. La CARICOM a proposé qu'un Conseil de sécurité réformé prévoie un siège tournant pour les petits États insulaires en développement, lesquels peuvent apporter une perspective sans équivalent aux délibérations du Conseil, et dont les vulnérabilités particulières sont de plus en plus reconnues.

À l'approche d'un nouveau cycle de négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité, nous espérons que cette question se verra accorder la priorité qu'elle mérite à l'ordre du jour de l'Assemblée générale. Il ne saurait y avoir meilleure manière de marquer le soixante-quinzième anniversaire de l'ONU qu'en réalisant des progrès notables s'agissant de la réforme de son organe le plus important, en vue de faire mieux correspondre la composition de ses membres et ses méthodes de travail aux réalités nouvelles du XXI^e siècle.

M. Fifield (Australie) (*parle en anglais*) : À l'instar d'autres orateurs, je voudrais profiter de cette occasion pour prendre acte de la Journée internationale

pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, et je tiens à assurer à mes collègues que la cravate que je porte, qui se targue de cinq nuances d'orange, était très à la mode il y a 15 ans. De fait, il est important d'utiliser tous les moyens possibles pour mettre cette importante question en exergue.

L'Australie se félicite des réformes en cours à l'échelle du système pour faire en sorte que l'ONU contribue plus efficacement au développement durable et à la pérennisation de la paix. Mais il est d'importants secteurs de l'ONU où des réformes nécessaires n'ont toujours pas été enclenchées. À l'approche du soixante-quinzième anniversaire de l'ONU, en 2020, l'Australie appelle une nouvelle fois à réformer le Conseil de sécurité et à le faire évoluer de sorte qu'il puisse relever efficacement les défis du XXI^e siècle. L'ordre international fondé sur des règles, qui maintient la stabilité, la sécurité et la prospérité mondiales, est mis à rude épreuve. Aujourd'hui, plus que jamais, nous devons d'urgence trouver les moyens de faire en sorte que le Conseil puisse agir comme il le doit pour remédier aux difficultés actuelles et maintenir la paix et la sécurité internationales. Des questions se posent toujours quant à savoir si la configuration du Conseil est la meilleure pour maximiser son efficacité. La réforme se fait beaucoup attendre, et l'Australie a toujours demandé avec insistance les trois changements ci-après. Premièrement, nous avons besoin d'un Conseil qui reflète au mieux les réalités géopolitiques contemporaines, avec une plus grande représentation de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique latine. Deuxièmement, nous devons améliorer les méthodes de travail du Conseil, notamment par une meilleure coordination avec l'Assemblée générale, la Commission de consolidation de la paix et d'autres partenaires, et veiller à utiliser davantage les informations analytiques cohérentes recueillies par l'ensemble du système des Nations Unies, et à améliorer les consultations auprès des pays fournisseurs de contingents et de personnel de police. Troisièmement, il faut élaborer de meilleures normes sur l'usage du droit de veto, de sorte que son utilisation soit plus transparente et plus limitée.

Nous regrettons que la réforme du Conseil n'ait progressé que de manière marginale à ce jour – lorsqu'elle a progressé, d'ailleurs. Une façon de mieux catalyser le processus de réforme et de lui donner une orientation consisterait à passer de simples discussions à des négociations fondées sur un texte. Cela créerait la dynamique nécessaire à la réalisation de changements. Les négociations intergouvernementales doivent prendre des mesures pour identifier des propositions spécifiques, déterminer

qui les appuie et s'efforcer de parvenir à un processus plus transparent propre à être formalisé à l'Assemblée générale. Notre monde est en proie à des complexités et des contestations croissantes, et nous pouvons améliorer la manière dont nous relevons les défis pressants qui menacent aujourd'hui la paix et la sécurité. Nous sommes bien conscients qu'une réforme globale et concrète n'interviendra pas du jour au lendemain, mais les États Membres veulent manifestement que nous dépassions le statu quo.

Pour terminer, l'Australie réaffirme avec force sa détermination à travailler avec tous les États Membres sur la réforme du Conseil de sécurité, afin que nous puissions mieux garantir la stabilité, la prospérité et les droits fondamentaux de tous, dans un monde plus pacifique.

M. García Moritán (Argentine) (*parle en espagnol*) : L'Argentine se dit solidaire de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes et réaffirme son ferme engagement contre la violence sexuelle.

Je tiens tout d'abord à saluer le travail remarquable réalisé par l'Ambassadrice Nusseibeh, des Émirats arabes unis, et l'Ambassadeur Braun, du Luxembourg, qui ont eu la difficile tâche de co-faciliter les négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité à la soixante-treizième session de l'Assemblée générale. Je tiens à leur dire, ainsi qu'aux nouveaux cofacilitateurs qui seront nommés pour le prochain cycle de négociations, que l'Argentine continuera de coopérer de manière constructive pour réaliser des progrès tangibles sur cette question très pertinente. Bien que l'Argentine souscrive à la déclaration faite par la Représentante permanente de l'Italie au nom du Groupe du consensus, je voudrais formuler quelques observations.

L'Argentine réaffirme son attachement à un processus de négociation régi par le principe de transparence, la démocratie et un esprit de souplesse, ainsi que sa profonde vocation multilatérale pour parvenir à un résultat positif. Aux côtés du Groupe du consensus, nous sommes prêts à continuer d'œuvrer en faveur d'une réforme viable et réaliste, en étudiant des solutions intermédiaires et des options, qui, tout en respectant l'égalité des États et un roulement adéquat, nous permettraient d'atteindre le consensus le plus large possible. L'Argentine estime que pour réaliser des progrès concrets pendant la présente session de l'Assemblée et obtenir le plus large appui politique possible à la réforme du Conseil de sécurité, il est indispensable de trouver un dénominateur commun propre à rapprocher les positions et de dégager un accord

acceptable pour tous. Bien au contraire, recourir à des raccourcis procéduraux comme stratégies trompeuses ou mensongères ne fera que cristalliser les positions que nous connaissons tous aujourd'hui et nous éloignera pour de bon de l'accord politique que nous devons conclure.

Au sein du Groupe du consensus, nous avons fait preuve de souplesse et nous sommes montrés disposés à travailler sur une solution de compromis basée sur des mandats plus longs pour les nouveaux membres non permanents avec possibilité de réélection immédiate. En effet, la proposition qui bénéficie du soutien unanime des États Membres consiste à augmenter le nombre de membres non permanents. L'Argentine espère que toutes les délégations agiront avec la même vocation multilatérale pour réaliser des progrès à l'approche du dixième anniversaire des négociations intergouvernementales et du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies.

Comme l'Italie l'a indiqué au nom du Groupe du consensus, il y a unanimité également quant à la nécessité de remédier à la sous-représentation de certaines régions, en particulier le continent africain. La proposition avancée par le Groupe du consensus répond à cette attente. Elle est la seule proposition de compromis présentée ces dernières années qui vise, d'une manière équilibrée et juste, à réaliser les aspirations exprimées par les différents groupes participant à ces délibérations. Par ailleurs, nous estimons que la question du veto doit être plus largement débattue en raison de sa portée, de ses implications pour la réforme et de ses conséquences sur la crédibilité de l'Organisation. L'Argentine est convaincue que le veto restreint, réduit et limite l'action du Conseil et, partant, elle est favorable à son abolition. Tant que cela ne sera pas possible, nous adhérons au Code de conduite relatif à l'action du Conseil de sécurité contre le génocide, les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre, ainsi qu'à l'initiative franco-mexicaine. L'égalité souveraine des États – principe que l'Argentine défendait avant même la création de l'Organisation – ne sera possible que lorsque seront réunies les conditions permettant à tous les États Membres d'obtenir un siège non permanent au Conseil, en évitant d'accorder des privilèges à un petit nombre de pays et en privilégiant une représentation régionale équitable.

L'amélioration des méthodes de travail a été et demeure une question de la plus haute importance pour l'Argentine, et nous avons saisi toutes les occasions pour faire en sorte que le Conseil travaille de manière ouverte et transparente et réponde de son action devant toute

l'Organisation. Dans ce contexte, l'Argentine espère que les principes de démocratie et de responsabilité continueront à guider ce processus pendant le prochain cycle de négociations, favorisant ainsi une plus large participation des États Membres.

Enfin, nous jugeons essentiel de nous parler de manière claire, franche et directe et, surtout, de nous écouter les uns les autres.

M. de Rivière (France) : Session après session, les discussions sur la réforme du Conseil de sécurité se succèdent sans que de réelles négociations soient entreprises. L'année 2020 marquera le quinzième anniversaire du Sommet mondial de 2005, dont le document final (résolution 60/1) appelait à réformer le Conseil pour le rendre plus représentatif, plus efficace et plus légitime. Depuis, bien peu de progrès ont été enregistrés pour mettre en œuvre cette réforme, alors même que l'urgence à renforcer l'Organisation et, au-delà, le multilatéralisme, se fait chaque jour plus pressante. Pourtant, les cofacilitateurs successifs ont redoublé leurs efforts pour permettre l'adoption de documents utiles. Tel est le cas du document cadre adopté lors de la soixante-neuvième session, susceptible de préfigurer une négociation globale. Tel fut également le cas des éléments de convergence adoptés sous la conduite de l'Ambassadrice Sylvie Lucas et des points communs établis sous la conduite des Ambassadeurs Khaled Khiari et Ion Jinga.

La France, comme une grande partie de l'Assemblée, estime que le démarrage des négociations doit se faire sur la base d'un projet de texte. Ce processus, familier et utilisé de manière systématique au sein de l'Organisation, nous permettra d'éviter de répéter sans fin les positions désormais connues de tous. C'est pourquoi le rôle des cofacilitateurs est primordial. Ils doivent être choisis avec attention sur leur capacité à donner une nouvelle impulsion pour nous permettre d'aller de l'avant. Nous appelons à leur prompt désignation afin de débiter sans délai les négociations intergouvernementales. Ma délégation a toute confiance en la détermination du Président de l'Assemblée générale à faire évoluer le statu quo, malgré les difficultés. Son implication personnelle est indispensable. La France lui apportera tout son soutien, ainsi qu'aux cofacilitateurs, pour assurer le succès de leurs missions respectives, car c'est bien à l'Assemblée et à chacun des États Membres qu'il revient de prendre leurs responsabilités et de mener une négociation sincère et complète. Il y a urgence, nous en sommes convaincus.

L'année 2020 marque également le soixante-quinzième anniversaire de la Charte des Nations Unies et de

l'Organisation. Cette célébration nous offre l'opportunité de créer la nouvelle dynamique pour l'accomplissement de la réforme que nous appelons de nos vœux. La position de la France est constante et bien connue. Nous souhaitons que le Conseil tienne compte de l'émergence des nouvelles puissances qui ont la volonté et la capacité d'assumer la responsabilité d'une présence permanente au Conseil de sécurité et qui sont, conformément à la Charte des Nations Unies, en mesure d'apporter une contribution importante à l'action du Conseil. La France est favorable à un élargissement des deux catégories de membres du Conseil de sécurité. Elle apporte ainsi son appui à la candidature de l'Allemagne, du Brésil, de l'Inde et du Japon comme membres permanents du Conseil de sécurité, ainsi qu'à une présence renforcée des pays africains parmi les membres permanents et non permanents. Ainsi, un Conseil élargi pourrait compter jusqu'à 25 membres, incluant de nouveaux membres permanents et non permanents, qui devront être désignés par tous les membres de l'Assemblée générale, et non par leur groupe régional, ce qui serait contraire aux principes consacrés par la Charte. Un tel élargissement du Conseil de sécurité le rendrait plus représentatif du monde d'aujourd'hui et renforcerait son autorité tout en préservant sa nature exécutive et opérationnelle.

En ce qui concerne la question du veto, nous savons que cette question est éminemment sensible, et il appartient aux États qui demandent l'octroi d'un siège permanent de se déterminer. L'objectif doit rester double : d'une part, consolider la légitimité du Conseil de sécurité et, d'autre part, renforcer sa capacité à assumer pleinement ses responsabilités en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales. C'est dans cet esprit que la France a proposé, il y a désormais plusieurs années, que les cinq membres permanents du Conseil suspendent volontairement et collectivement l'usage du veto en cas d'atrocités de masse. Cette démarche volontaire n'exige pas une révision de la Charte, mais un simple engagement politique. Aujourd'hui, cette initiative, que nous portons conjointement avec le Mexique, est soutenue par 102 pays. Nous appelons tous les États Membres qui ne l'ont pas fait à rejoindre cette initiative, en particulier les autres membres permanents du Conseil de sécurité.

M^{me} Blokar Drobič (Slovénie) (*parle en anglais*) : Avant toute chose, je voudrais me faire l'écho des autres orateurs pour dire que l'égalité des genres et l'élimination des violences faites aux femmes restent des priorités de la politique étrangère slovène. Nous tenons à réaffirmer notre appui à l'initiative « Oranger le monde : la Génération Égalité s'oppose au viol ». La réponse

à la violence est toujours non, et il faut écouter – et entendre – les victimes.

Nous sommes à nouveau réunis pour débattre de la question de la réforme du Conseil de sécurité, ce que nous faisons depuis plus de 10 ans maintenant dans le cadre du processus de négociations intergouvernementales, qui a succédé au Groupe de travail à composition non limitée chargé d'examiner la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres, ainsi que d'autres questions ayant trait au Conseil de sécurité. Il s'agit peut-être d'un processus long et lent, mais nous sommes peut-être en train de battre un record. Ce n'est donc un secret pour personne que la Slovénie plaide pour accroître l'efficacité et l'efficacé du processus même. Nous avons été très satisfaits de la manière dont les deux Coprésidents, l'Ambassadeur Braun et l'Ambassadrice Nusseibeh, ont dirigé les débats à la précédente session de l'Assemblée générale. Nous sommes très reconnaissants du document sur les éléments communs révisés et les questions à examiner plus avant, qui nous paraît combler de nombreuses lacunes antérieures, aussi bien dans la partie consacrée aux éléments communs que parmi les questions à examiner plus avant. Nous savons que le débat général et les segments plus spécifiques du processus de négociations intergouvernementales pourraient permettre de clarifier certaines positions et de rapprocher certaines vues divergentes.

Nous pensons toutefois que le moment est venu d'aller de l'avant, d'être à la hauteur du processus et d'entamer des négociations en bonne et due forme. Nous pensons que les positions sont suffisamment claires à ce stade, et qu'il serait possible d'élaborer des textes concrets et de mener à bien des négociations. Si certains pays estiment que leurs idées et propositions n'ont pas été prises en considération, nous les encourageons à le dire lors des séances du processus de négociations intergouvernementales. À n'importe quel moment du processus de négociation, si des positions supplémentaires ou nouvelles se font jour, elles peuvent toujours être prises en compte et ajoutées, sans que rien ne soit perdu. Nous pensons également qu'identifier les auteurs des propositions rendrait les négociations plus faciles. Nous y voyons un moyen de réaliser des progrès concrets. Il est inconcevable qu'après toutes ces années, nous ne soyons toujours pas en mesure d'adopter une décision sur la manière de réformer le Conseil de sécurité, alors même qu'une écrasante majorité d'États Membres souhaitent cette réforme. Comme on l'a mentionné, la Slovénie préférerait disposer d'un texte concret de négociation établi à partir des

propositions afin que, grâce à des négociations à proprement parler, les écarts puissent être réduits et qu'un consensus se dégage.

Nous estimons cependant que nombre des questions débattues dans le cadre des négociations intergouvernementales pourraient déjà être mises en œuvre, en particulier celles qui ont trait aux méthodes de travail du Conseil et à sa relation avec l'Assemblée générale. La Slovénie tient à féliciter la délégation koweïtienne d'avoir dirigé le Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure, et d'avoir organisé un débat public sur cette question, auquel nous avons d'ailleurs participé (voir S/PV.8539). Ce débat a mis en évidence l'intérêt que l'ensemble des Membres portent aux mesures visant à renforcer les travaux du Conseil et à les rendre plus efficaces, plus transparents et plus efficaces. Nous avons présenté certaines des questions que nous considérons comme les plus importantes et celles pour lesquelles nous pensons que de réels progrès ont déjà été réalisés, ou peuvent l'être. Il s'agit notamment des consultations avec les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police, des échanges avec la Commission de consolidation de la paix et de la participation des représentants de la société civile aux séances d'information.

En ce qui concerne la relation du Conseil avec l'Assemblée générale, je réaffirme le point de vue de la Slovénie, à savoir que les deux organes doivent se renforcer mutuellement et se compléter, sans que l'un ou l'autre n'empiète sur le domaine de compétence du second. Dans le passé, des débats riches et de fond ont porté sur la manière d'y parvenir, et nous pensons que le document sur les éléments communs révisés est un excellent recueil d'idées. Nous l'avons déjà dit – y compris au cours des négociations – et nous appelons une fois encore à faire en sorte que le rapport du Conseil de sécurité soit élaboré et présenté en temps voulu à l'Assemblée générale. Nous estimons qu'il pourrait être plus analytique et plus substantiel, et qu'il aiderait ainsi tous les Membres à mieux comprendre les décisions prises au Conseil.

Pour ce qui est des autres questions relatives à la réforme, je voudrais présenter brièvement les positions de la Slovénie sur certaines des questions relevant des cinq groupes. Comme le prévoit la Charte des Nations Unies, les pays qui sont membres du Conseil de sécurité assument une responsabilité accrue au regard du maintien de la paix et de la sécurité internationales. En outre, une attention particulière doit être accordée à une répartition géographique équitable. Nous estimons que ces deux aspects ne doivent pas prendre l'ascendant l'un sur

l'autre. Quant à la question d'une représentation équitable au Conseil, il est évident qu'il faut procéder à des changements. La Slovénie appuie l'Afrique lorsqu'elle exige de se voir accorder des sièges supplémentaires au Conseil. Les petits États en développement devraient également être davantage entendus. Dans cet ordre d'idées, il faut bien sûr se demander comment instaurer un processus de candidatures et d'élections propre à garantir que tous les pays ont, véritablement, les mêmes chances d'être élus.

Nous sommes d'accord avec la notion que certains groupes sont sous-représentés, et nous préconisons un siège non permanent supplémentaire pour le Groupe des États d'Europe orientale, dont la composition a triplé ces 30 dernières années. Quant à l'usage du veto, nous pensons qu'un amendement à la Charte serait nécessaire pour procéder à un changement de fond. Cela étant, il est déjà possible, dès à présent, de faire beaucoup. Le droit de veto s'accompagne d'une responsabilité particulière pour les pays qui en disposent et, à notre avis, il ne devrait jamais être utilisé de manière abusive. En tant que membre du Groupe Responsabilité, cohérence et transparence, la Slovénie plaide pour le Code de conduite relatif à l'action du Conseil de sécurité contre le génocide, les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre, que le Groupe a élaboré et qui a déjà été rejoint par plus de 120 pays.

Quant aux catégories de membres, nous réaffirmons que, selon nous, la Charte prévoit deux catégories – cinq membres permanents et d'autres membres non permanents. Le paragraphe 2 de l'Article 23 dispose que les membres non permanents du Conseil de sécurité seront élus pour un mandat de deux ans et que les membres sortants ne sont pas immédiatement rééligibles. Pour modifier l'une ou l'autre des deux catégories, il faudrait, selon nous, que la Charte fasse l'objet d'un amendement en conséquence. Cela ne signifie pas que nous soyons opposés à une autre solution. Nous accueillons favorablement toutes les propositions, car elles font partie du processus qui aboutira à la création d'un Conseil de sécurité plus démocratique.

Comme je l'ai dit, ce ne sont là que quelques réflexions et idées portant sur le fond et le processus de négociations intergouvernementales. Le Conseil de sécurité a besoin d'être réformé. L'an prochain, l'Organisation célébrera son soixante-quinzième anniversaire. Nous disposons en amont d'une excellente occasion de continuer à la réformer, y compris au sein du Conseil de sécurité, si nous voulons nous doter d'une ONU forte et démocratique, prête à relever à un nombre croissant de défis mondiaux, tant existants que nouveaux.

M. Akbaruddin (Inde) (*parle en anglais*) : Je remercie le Président d'avoir convoqué la présente séance, l'occasion de nous réunir pour la vingt-huitième session consécutive afin d'exprimer nos vues sur le point de l'ordre du jour intitulé « Question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et autres questions connexes ayant trait au Conseil de sécurité ». Nous nous félicitons de l'importance que le Président de l'Assemblée générale a accordée à cette question dans la déclaration faite en son nom au début de la présente séance.

Ma délégation s'associe aux déclarations prononcées ce matin par les Représentants permanents de l'Allemagne, au nom des nations du Groupe des Quatre, et de Saint-Vincent-et-les Grenadines, au nom du Groupe L.69.

En prenant place ici chaque année pour écouter le débat, on ne peut que songer au tragique mythe grec de Sisyphe, maudit par les dieux et qui devait faire rouler une énorme pierre jusqu'au sommet d'une colline, d'où elle redescendait systématiquement, le condamnant pour l'éternité à un labeur stérile. Malheureusement, l'histoire des 11 années écoulées depuis le début du processus de négociations intergouvernementales et, de fait, des 40 années passées depuis que ce point a été inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée générale, ressemble de plus en plus à un combat sisyphe. Nous vivons cette tragédie grecque année après année, ignorant les signes d'alerte autour de nous. Les signes que les conceptions du monde changent, et que les normes universelles et que les règles établies évoluent sont évidents. Ce mois encore, le Secrétaire général a mis en garde contre l'effondrement du monde et a déclaré que le statu quo est intenable (SG/SM/19852). Et pourtant, chaque année, nous n'arrivons pas à trouver un consensus sur un point quelconque, déterminés que nous sommes à tout prévoir avant de poser quelque acte que ce soit.

Notre inaction a un coût. Le Conseil de sécurité est appelé à s'occuper de questions de paix et de sécurité internationales de plus en plus complexes. Pourtant, il se trouve dans l'incapacité d'agir de manière crédible ou même efficace, car il manque de légitimité et n'applique pas le principe de responsabilité. Une structure de gouvernance internationale obsolète ne peut pas être adaptée à l'objectif de relever les défis liés à la paix et à la sécurité au XXI^e siècle. Contrairement à la légende de Sisyphe qui doit sans cesse hisser un rocher en haut d'une colline, notre incapacité collective à tenir la promesse de réformer le Conseil de sécurité a de graves conséquences non seulement pour la pertinence à long terme des

institutions de gouvernance internationales, mais aussi pour la vie de millions de personnes dans le monde.

On peut comprendre qu'il faut du temps pour modifier l'architecture multilatérale actuelle. Bien sûr, on peut également comprendre qu'il y ait éventuellement des désaccords, car nous pouvons avoir des attentes différentes quant aux résultats de la réforme. Mais ce qui est incompréhensible, c'est le manque de volonté de suivre les règles de base des processus multilatéraux. Plus de 10 ans après le début des négociations intergouvernementales, nous n'avons toujours pas établi un processus de négociation normal de l'ONU, qui suppose dans un premier temps un échange de vues, suivi d'une documentation écrite fournie par ceux qui dirigent le processus, qui sert ensuite de base à des négociations transparentes et à des concessions mutuelles au moyen d'ajouts, de suppressions et de modifications. Si un processus normalisé ne garantit pas en lui-même des résultats, il traduit la bonne foi et la sincérité de l'ensemble des Membres.

Les négociations intergouvernementales se sont jusqu'à présent limitées à la répétition des positions connues sans qu'aucun effort véritable n'ait été fait pour atténuer les différences. C'est le seul processus de ce type à l'ONU pendant lequel des négociations multilatérales sont menées sans texte. Cela va à l'encontre de l'essence même de la diplomatie multilatérale. Plusieurs délégations, dont la mienne, ont déclaré à maintes reprises que rédiger un texte inclusif qui contient les positions de toutes les délégations n'est pas seulement la prochaine étape logique, mais la seule qui puisse aboutir à des négociations. L'absence de texte ne peut pas atténuer les divergences. Au contraire, c'est en grande partie pour cette raison que le processus n'avance pas.

L'adoption de la décision 73/554 par l'Assemblée à la 92^e séance plénière de sa soixante-treizième session, le 25 juin, traduit le désir de passer à un seul texte. Elle fournit une première mouture sur laquelle nous avons tous travaillé depuis quatre ans maintenant. Nous espérons que les débats de la présente session s'appuieront sur le passé, et n'essaieront pas de s'y substituer. Nous sommes à la recherche d'un format structuré dans un seul document dont les éléments seront négociés successivement. Il s'agit d'une pratique établie de la diplomatie multilatérale qui fonctionne pour tous les autres processus de l'ONU et il faut également l'employer dans le présent cas de figure pour voir si elle fonctionne. Comme dans tous les autres processus de négociation de l'Assemblée générale, l'utilisation d'un texte de négociation ne doit pas être considérée comme l'expression d'un parti pris contre

un pays ou un groupe de pays en particulier. C'est plutôt son absence qui va à l'encontre du mandat explicite que nous ont confié nos dirigeants dans leur appel de 2005 à réformer le Conseil de sécurité dès que possible. Nous avons essayé de nous en acquitter pendant plus de 10 ans sans texte et nous n'avons pas réussi. Allons de l'avant avec la procédure normale afin de faire avancer le processus de réforme.

Je vais maintenant aborder les principales questions de fond. Nous pensons que la grande majorité des États Membres sont favorables à l'élargissement des catégories de membres permanents et non permanents du Conseil de sécurité. Les délégations ont exprimé cette position à plusieurs reprises dans cette enceinte et dans d'autres instances. Il s'agit de plusieurs États Membres, à titre individuel, ainsi que des groupes tels que le Groupe L.69, le Groupe des Quatre, le Comité des 10 chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, la Communauté des Caraïbes et le Groupe des États arabes. Ma délégation réitère son appui à l'intégration de la Position africaine commune dans tout document à l'examen, telle qu'énoncée dans le Consensus d'Ezulwini et la Déclaration de Syrte. Cette année, les dirigeants du Mouvement des pays non alignés se sont également associés, pour la première fois, à cette position. Une responsabilité et une transparence accrues des méthodes de travail du Conseil font partie intégrante de toute réforme de celui-ci, un objectif qui bénéficie également d'un très large appui.

L'année prochaine, 2020, sera une année charnière pour l'Organisation, puisque nous célébrerons le soixante-quinzième anniversaire de sa création. S'il y a jamais eu une année pour entreprendre une action décisive, c'est bien celle-là. C'est pourquoi le but de la présente session doit être de progresser dans cette direction. Le processus de réforme du Conseil de sécurité ne peut pas être un manège sans fin. Il ne s'agit pas d'un calendrier factice. Le mandat en vertu duquel nous débattons de cette question a été convenu à l'unanimité à l'occasion du soixantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies. Il s'agissait d'un mandat émis pour les premières réformes. Commençons par consolider et par mettre à profit les petites avancées déjà enregistrées. Pour la présente session, nous demandons aux Coprésidents de faciliter un processus normal dès la première séance, sur la base d'un document inclusif et global qui nous permette d'organiser des négociations transparentes. Nous demandons également que l'on nous accorde autant de temps que nécessaire pour poursuivre nos discussions. Ce n'est qu'en faisant preuve de respect mutuel, en favorisant une meilleure compréhension et en accordant une certaine

marge de manœuvre pour les débats que nous pourrions renforcer l'appropriation du processus par tous.

Il est dit qu'il n'y a rien de plus puissant qu'une idée dont l'heure a sonné. Si c'est le cas, l'objectif d'un ordre multilatéral réformé pour préserver la paix et la sécurité est une idée qui n'a que trop tardé. Pour sa part, l'Inde est prête à jouer un rôle constructif dans la promotion de l'objectif commun que représente un processus de réforme structuré.

M. Polyanskiy (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions le Président d'avoir convoqué la séance d'aujourd'hui. La question de la réforme du Conseil de sécurité est l'une des questions les plus complexes et les plus importantes inscrites à l'ordre du jour de l'Organisation. En effet, conformément à la Charte des Nations Unies, le Conseil de sécurité est l'organe qui porte la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Nous remercions le Représentant permanent du Luxembourg et la Représentante permanente des Émirats arabes unis pour le travail qu'ils ont accompli en tant que cofacilitateurs au cours de la précédente session de l'Assemblée générale et nous espérons que les cofacilitateurs de la présente session seront nommés dès que possible.

La séance d'aujourd'hui ouvre les débats sur la réforme du Conseil de sécurité à l'Assemblée à sa soixante-quatorzième session. Ces discussions se poursuivent depuis des années. En tout, il y a eu 15 séries de négociations intergouvernementales. Les États Membres ont réussi à progresser dans une certaine mesure sur la voie de la réforme, mais nous n'avons pas encore trouvé une solution qui pourrait satisfaire la majorité. S'agissant de la réforme du Conseil, les approches des principaux acteurs diffèrent encore considérablement et sont parfois diamétralement opposées. Dans ces conditions, nous ne voyons pas d'autre solution que de poursuivre le travail minutieux et progressif de rapprochement des dites positions.

Notre position est bien connue. En tant que membre permanent du Conseil de sécurité, la Russie indique combien il est essentiel de rendre cet organe plus représentatif et plus équilibré, surtout en augmentant sa représentation des États en développement d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine. Nous sommes favorables à la correction de l'injustice historique faite à l'Afrique, dont le nombre de sièges au Conseil ne correspond ni à son rôle actuel dans les affaires internationales ni au nombre d'États africains dans leur ensemble.

Néanmoins, les efforts visant à élargir le Conseil ne doivent pas nuire à sa capacité de relever efficacement et promptement les nouveaux défis. Dans ce contexte, nous sommes favorables au maintien de la nature compacte du Conseil de sécurité. Idéalement, le nombre de ses membres ne doit pas dépasser une petite vingtaine. Nous pensons que toute idée qui aboutirait à empiéter sur les prérogatives des membres permanents actuels du Conseil de sécurité, notamment l'institution du veto, est inacceptable. Il importe de se souvenir que le veto est un facteur important pour inciter les membres du Conseil à rechercher des solutions équilibrées. Le recours ou la menace de recours au veto a souvent empêché l'ONU de s'associer à des entreprises douteuses.

Nous devons veiller à ce que tous les États Membres, sans exception, s'approprient le processus de réforme du Conseil de sécurité, tandis que sa formulation finale doit bénéficier de l'appui le plus large possible de tous les Membres de l'Organisation. Si le consensus ne peut pas être atteint sur cette question, il importera dans tous les cas de nous assurer, du moins sur le plan politique, de l'appui d'un nombre important d'États Membres, plutôt que de la majorité légalement requise des deux tiers à l'Assemblée générale. Nous sommes d'avis que la réforme du Conseil de sécurité ne peut pas être réalisée uniquement par une formule arithmétique ou en élaborant de nouvelles modalités de vote visant à obtenir le nombre minimal de voix nécessaires. Un tel résultat n'améliorerait guère l'autorité et l'efficacité du Conseil, et ne servirait certainement pas à renforcer l'Organisation. Dans le même temps, nous sommes prêts à examiner toute option raisonnable pour l'augmentation du nombre de membres du Conseil, y compris une option fondée sur la solution dite intérimaire ou sur une solution de compromis, tant que cette option est basée sur un consensus aussi large que possible au sein de l'Organisation des Nations Unies.

Ce n'est pas en imposant aux États Membres des textes des facilitateurs, des documents de négociation ou d'autres initiatives qui n'ont pas été acceptés par tous les participants au processus que le processus de réforme du Conseil de sécurité pourra avancer. Les sessions précédentes de l'Assemblée générale témoignent de la futilité et du danger d'essayer d'imposer par la force une solution à la question de la réforme tout en faisant fi du large appui des États Membres. Les progrès dans la réforme du Conseil dépendront entièrement de la détermination politique des États Membres et de leur volonté de parvenir à un compromis raisonnable. Nous exhortons tout un chacun à respecter ce principe fondamental. Nous

espérons que les efforts du Président de l'Assemblée générale et des cofacilitateurs des négociations viseront à fournir la plus grande aide possible aux négociations, étant entendu que le processus doit appartenir aux États Membres. Ce travail minutieux doit s'effectuer de façon calme, transparente et inclusive, sans que soient imposés des délais arbitraires. Nous devons tous être conscients qu'il n'y a pas de place dans nos travaux pour des délais arbitraires, ni pour des tentatives de régler cette question complexe d'un simple trait de stylo.

La détermination de la Russie à obtenir des résultats dans le cadre du format de discussion existant demeure inchangée. L'actuelle plateforme de négociations intergouvernementales possède une légitimité à la fois sans pareille et universelle pour l'ensemble des questions relatives à la réforme. L'abandonner pourrait entraîner l'effondrement de tout le dispositif de négociations et retarder le processus de plusieurs années. Nous ne pouvons pas le permettre à l'approche du soixante-quinzième anniversaire de l'ONU, qui doit être une occasion de démontrer l'unité du monde face aux problèmes mondiaux. Et compte tenu des turbulences qui secouent les relations internationales aujourd'hui, il importe d'autant plus que les négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité ne créent pas de nouvelles lignes de division ou n'aggravent pas celles qui existent déjà entre les États Membres. Allons de l'avant tout en gardant à l'esprit ces risques et ces dangers.

M. Zhang Jun (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie le Président d'avoir organisé la séance d'aujourd'hui. Je voudrais tout d'abord remercier les cofacilitateurs des négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité à la soixante-treizième session de l'Assemblée, l'Ambassadrice Lana Nusseibeh, des Émirats arabes unis, et l'Ambassadeur Christian Braun, du Luxembourg, des efforts importants qu'ils ont déployés pour faire avancer la réforme du Conseil de sécurité. Grâce à leur excellent travail de facilitation, les États Membres ont tenu des discussions approfondies sur les cinq groupes de questions clefs concernant la réforme du Conseil de sécurité, ce qui les a aidés à mieux se comprendre mutuellement, à trouver un terrain d'entente et à consolider le principe d'une représentation accrue au Conseil des pays en développement, en particulier les pays africains. La Chine salue leurs efforts.

L'année 2020 marquera le soixante-quinzième anniversaire de la fondation de l'Organisation des Nations Unies et de la fin de la Seconde Guerre mondiale.

L'Organisation des Nations Unies, le résultat le plus important de la guerre, a été créée dans le prolongement de la lutte contre le fascisme, dans laquelle tant de personnes ont fait le sacrifice ultime. Noyau de notre mécanisme de sécurité internationale collective, le Conseil de sécurité joue depuis lors un rôle essentiel dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales et dans la prévention d'une nouvelle guerre mondiale. Nous devons tirer les leçons de l'histoire et de la guerre. Nous devons réfléchir aux causes de la guerre, appuyer le statut et le rôle de l'ONU et défendre les valeurs fondamentales inscrites dans la Charte des Nations Unies afin de façonner un avenir meilleur, libéré du fléau de la guerre, pour les générations futures.

Aujourd'hui, le monde connaît les changements les plus importants des 100 dernières années, l'essor collectif des pays en développement en étant une caractéristique essentielle. La Chine est favorable à une réforme appropriée et nécessaire du Conseil de sécurité pour répondre aux besoins de l'époque. Il faut donner la priorité au renforcement de la représentation des pays en développement au Conseil, en particulier les États africains. La plupart des États Membres de l'ONU sont de petite ou moyenne taille. Cependant, 63 pays n'ont encore jamais occupé un siège au Conseil de sécurité, et certains pays de petite et moyenne taille y sont parvenus une seule fois en 40 ou 50 ans. C'est regrettable et injuste. La réforme doit accroître les possibilités pour les pays de petite et moyenne taille de siéger au Conseil et de participer à ses processus décisionnels. C'est la seule façon de le rendre plus démocratique, plus transparent et plus efficace.

Le multilatéralisme est fortement menacé. Ce dont l'ONU a le plus besoin, c'est d'unité et de coopération. La réforme du Conseil de sécurité concerne les intérêts vitaux de tous les Membres de l'Organisation et a une incidence sur l'avenir de l'ONU elle-même, et doit en fin de compte aboutir à un ajustement majeur du système de gouvernance mondiale et de l'ordre international. Nous avons besoin d'une communication approfondie et d'une consultation démocratique si nous voulons trouver une solution globale qui tienne compte des intérêts et des préoccupations de toutes les parties, qui bénéficie du consensus politique le plus large possible et qui reçoive l'appui de tous les États Membres. Les négociations intergouvernementales sont la seule plateforme légitime pour les discussions des États Membres sur la réforme du Conseil de sécurité. Nous espérons que les négociations de cette année à l'Assemblée générale resteront dirigées par les Membres et que ceux-ci tiendront des discussions

approfondies sur les cinq groupes de questions clefs dans le cadre de séances plénières informelles.

Il existe actuellement de sérieux désaccords entre les parties sur l'orientation et l'approche générales de la réforme. À cet égard, se précipiter dans des négociations basées sur un texte, fixer des délais arbitraires ou même essayer de faire adopter de force des propositions de réforme prématurées ne contribuera pas au bon déroulement du processus de réforme et ne fera qu'exacerber les divisions et mener à des conflits, voire à des affrontements. La Chine s'oppose catégoriquement à de telles tentatives. S'il n'est pas géré correctement, le processus de réforme ne progressera pas et pourrait au contraire compromettre le consensus déjà dégagé, saper les intérêts de tous les États Membres et être encore moins à même de remédier à la sous-représentation des pays en développement au Conseil de sécurité, ce qui n'est pas ce que nous souhaitons.

La Chine attend du Président de l'Assemblée qu'il nomme des candidats expérimentés ayant des perspectives justes et objectives pour servir de cofacilitateurs des négociations intergouvernementales, et elle les appuiera dans leurs travaux sous la direction du Président, conformément à la décision 62/557, en vertu de laquelle ils doivent écouter et respecter les opinions des États Membres, aplanir les divergences et contribuer à la conclusion d'un accord entre ces derniers. La Chine appelle tous les États Membres à faire preuve de volonté politique, à participer activement et de manière constructive aux négociations intergouvernementales de la présente session et à œuvrer en faveur du consensus le plus large possible. La Chine est prête à travailler avec toutes les parties pour faire avancer la réforme du Conseil de sécurité dans une direction qui serve à la fois les intérêts fondamentaux de tous les États Membres et les intérêts à long terme de l'Organisation des Nations Unies.

M. De la Fuente (Mexique) (*parle en espagnol*) : Le Mexique s'associe à la déclaration faite par la Représentante permanente de l'Italie au nom du Groupe du consensus et, à titre national, je voudrais faire les observations supplémentaires suivantes.

Nous sommes à un moment crucial pour l'Organisation des Nations Unies. Nous devons rechercher un multilatéralisme efficace, qui serve les intérêts de nos peuples et qui change la donne sur le terrain. Le renforcement du multilatéralisme a du sens tant que ses avantages ne sont pas limités à un petit nombre de pays et tant qu'il est mis en œuvre dans le respect des principes de démocratie, de transparence, de responsabilité et d'une

manière strictement conforme à la Charte des Nations Unies. C'est pourquoi il importe de poursuivre les négociations intergouvernementales en vue de reformer le Conseil de sécurité, un Conseil qui soit qualitativement et quantitativement meilleur que celui que nous avons à l'heure actuelle. Les négociations intergouvernementales ont montré quelques points de convergence sur lesquels il est possible de continuer de progresser. Par exemple, il existe un solide consensus sur l'augmentation du nombre de sièges non permanents. Il est également convenu que l'élargissement du Conseil doit être représentatif et favoriser les régions sous-représentées. De même, il existe déjà un nombre considérable d'États Membres qui encouragent la limitation, la réglementation et même l'abolition du droit de veto. Il existe donc certains critères communs qu'il serait utile d'approfondir et qui appuient l'idée de poursuivre la négociation et le dialogue.

Ce que le Mexique propose, c'est une réforme équilibrée du Conseil de sécurité, comprenant à la fois un élargissement du nombre de membres élus et une amélioration des méthodes de travail et des processus de prise de décisions. Une augmentation du nombre de membres permanents du Conseil de sécurité n'entraîne pas nécessairement une amélioration de ses méthodes de travail ou de son efficacité. D'ailleurs, l'augmentation du nombre de membres permanents du Conseil rendrait plus difficile pour ces derniers de se mettre d'accord et pourrait même diminuer encore l'efficacité du Conseil, car un plus grand nombre de membres auraient la possibilité d'opposer leur veto aux décisions. Il convient de rappeler, en ce qui concerne les méthodes de travail du Conseil, que la règle de vote exigeant un vote affirmatif des cinq membres permanents, énoncée au paragraphe 3 de l'Article 27 de la Charte des Nations Unies, ce que l'on appelle le « droit de veto », a été acceptée dans des circonstances très différentes des circonstances politiques internationales actuelles et de ce que les nations espèrent de l'ONU. Ce qu'il s'est passé, c'est que le veto a cessé d'être exceptionnel pour devenir une pratique récurrente, au détriment de la capacité effective tant du Conseil que de l'ONU de prévenir les atrocités criminelles, les crises humanitaires et, dans les moments critiques, de sauvegarder la paix et la sécurité internationales.

C'est pourquoi nous réaffirmons notre conviction selon laquelle il est possible de réglementer le comportement des membres permanents du Conseil. C'est pourquoi le Mexique et la France, ainsi que plus d'une centaine de pays, ont proposé la restriction volontaire de l'utilisation du veto par les membres permanents du Conseil de sécurité. Cette proposition complète la proposition faite par le

Groupe Responsabilité, cohérence et transparence. Nous invitons les pays qui ne se sont pas joints à ces initiatives à envisager sérieusement de le faire. Ce sont des propositions qui peuvent éviter des situations dramatiques, peut-être irréparables, car elles coûtent la vie à des êtres humains. Continuons de négocier. Essayons de trouver des compromis. Il ne sert pas à grand-chose de précipiter des textes ou des votes sans les accords minimaux qui garantiront des progrès dans la direction que nous souhaitons tous suivre : un Conseil de sécurité plus démocratique, plus transparent, plus efficace, au sein duquel tous les États Membres sans exception sont mieux représentés.

M. Ishikane (Japon) (*parle en anglais*) : Le Japon s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Allemagne au nom du Groupe des Quatre, et je voudrais ajouter quelques mots à titre national.

Le Japon est profondément préoccupé par l'absence de progrès en ce qui concerne la réforme du Conseil de sécurité. Près de deux décennies se sont écoulées depuis que nous nous sommes engagés, dans la Déclaration du Millénaire en 2000, à redoubler d'efforts pour réformer les procédures du Conseil de sécurité sous tous leurs aspects. Il y a près de 15 ans que nous nous sommes engagés à réformer rapidement le Conseil dans le Document final du Sommet mondial de 2005 (résolution 60/1). Pourtant, nous ne sommes pas plus près d'atteindre cet objectif que nous ne l'étions à l'époque. Comme l'a dit le Premier Ministre Abe dans son discours ici même en septembre dernier (voir A/74/PV.4), trois quarts de siècle se sont désormais écoulés depuis la création de l'Organisation des Nations Unies, et une réforme structurelle, en particulier du Conseil de sécurité, est absolument indispensable. La composition du Conseil doit être réformée pour mieux refléter nos réalités contemporaines, ce qui signifie qu'il faut inclure celles et ceux d'entre nous qui ont la volonté et la capacité de contribuer à la paix et à la sécurité internationales.

Nous devons constater avec regret qu'après une autre année de négociations intergouvernementales, nous n'avons pas obtenu grand-chose. La Position commune africaine bénéficie désormais d'un plus large appui et est légèrement mieux prise en compte dans le document intitulé « Éléments communs et questions à examiner plus avant », et nous nous en félicitons. Mais à part cela, il y a encore de nombreux domaines où des progrès pourraient être réalisés. Pour faire en sorte que la présente session soit plus productive que les précédentes, nous

avons quatre demandes simples, dont chacune bénéficie d'un large appui parmi les membres.

Premièrement, commençons les négociations intergouvernementales plus tôt et ayons des discussions plus étendues, plutôt que de nous limiter à cinq réunions en quelques mois seulement, au cours desquelles nous ne faisons que ressasser des positions bien connues. Nous demandons au Président de nommer des cofacilitateurs dès que possible afin que nous puissions rapidement commencer notre travail. Nous sommes prêts à commencer en décembre. Nous pouvons continuer jusqu'à l'été. Utilisons tout le temps prévu.

Deuxièmement, à la suite des débats de cette session, produisons un texte sur lequel nous pourrions négocier. Les deux documents que nous avons reconduits de la session précédente constituent une base solide sur laquelle nous pouvons élaborer un texte qui garantit que nos travaux produisent des résultats tangibles au cours de cette session.

Troisièmement, pour que nous disposions d'un texte, nous demandons que la version révisée des éléments communs et des questions à examiner plus avant soit attribuée afin de savoir qui avance quelle proposition. En outre, nous demandons que les sections intitulées « Éléments communs » et « Questions à examiner plus avant » dans chacun des cinq grands thèmes à l'examen, soient fusionnées afin que nous puissions avoir une idée claire de chaque proposition et de son niveau de soutien.

Quatrièmement, officialisons le processus de négociations intergouvernementales. Il n'y a pas de comptes rendus officiels ou de diffusion sur le Web des réunions, de sorte que nous ne pouvons pas nous appuyer sur ce que nous avons déjà fait; au lieu de cela, chaque année nous réinventons la roue. Les négociations intergouvernementales devraient être un processus normal au sein de l'Assemblée générale et être guidées par ses règles et procédures. Discutons de la façon de rendre ce processus plus ouvert, plus transparent et plus formel.

Je voudrais réaffirmer une fois de plus notre position de longue date : les négociations fondées sur des textes sont la façon dont nous délibérons à l'ONU et dont nous réglons et aplanissons nos divergences. Il est grand temps que nous traitions la question de la réforme du Conseil de sécurité comme nous le faisons pour toutes les autres questions. Les négociations intergouvernementales que nous avons entreprises ne sont pas des négociations mais plutôt une simple répétition des mêmes

déclarations. Entamons de véritables négociations au cours de cette session.

Une petite minorité d'États pourrait insister sur la nécessité de parvenir à un consensus avant le début des négociations, mais si nous exigeons un consensus comme condition préalable aux négociations, nous ne serions jamais d'accord sur quoi que ce soit.

L'Assemblée peut être assurée de notre plein soutien tout au long de la présente session, tout comme les cofacilitateurs une fois qu'ils auront été nommés. Mais le temps presse, et nous devons montrer au monde que nous sommes capables de mener à bien la tâche qui nous attend.

M. Sukhe (Mongolie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord réaffirmer que la Mongolie est fermement résolue à travailler avec tous les États Membres pour parvenir à une réforme rapide et complète du Conseil de sécurité.

Je tiens à remercier l'Ambassadrice Lana Nusseibeh, Représentante permanente des Émirats arabes unis, et l'Ambassadeur Christian Braun, Représentant permanent du Luxembourg, pour leur coprésidence des négociations intergouvernementales à l'Assemblée générale à sa soixante-treizième session.

La Mongolie s'associe aux déclarations faites par l'Ambassadrice Rhonda King, Représentante permanente de Saint-Vincent-et-les Grenadines, au nom du Groupe L.69, et je voudrais faire les observations suivantes à titre national.

Nous espérons que nos méthodes de travail seront inclusives et transparentes et que nous ferons de véritables efforts pour que le Conseil de sécurité soit adapté aux nouvelles réalités géopolitiques mondiales du XXI^e siècle.

Malheureusement, peu de progrès ont été réalisés malgré les efforts que nous avons déployés depuis 26 ans pour réformer le Conseil de sécurité en mettant en place les négociations intergouvernementales sur la question de la réforme du Conseil de sécurité en 2008 et leur prédécesseur, le Groupe de travail à composition non limitée chargé d'examiner la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres, en 1993.

Le processus de négociations intergouvernementales, attendu depuis longtemps, a montré qu'il existe des divergences et des convergences soulevées par les États Membres. Au cours de la présente session de l'Assemblée

générale, nous devrions donc nous efforcer ensemble de mettre fin aux présentations répétitives de toutes les différentes positions et de faire passer le processus de négociations intergouvernementales à un niveau supérieur. La version révisée devrait refléter pleinement et précisément les positions des groupes concernés, notamment celles du L.69 et du Groupe des États d'Afrique.

Nous sommes favorables à la nomination rapide des Coprésidents et aux premières réunions de négociations intergouvernementales qui se tiendront jusqu'en juillet. Les discussions devraient être plus ciblées et laisser une place suffisante à la compréhension mutuelle et au compromis entre les groupes et les États Membres. Je saisis cette occasion pour réaffirmer la position de principe de longue date de la Mongolie sur les cinq grands thèmes à l'examen.

Le Conseil de sécurité doit être élargi dans les catégories des membres permanents et non permanents afin que sa composition reflète de manière appropriée la diversité des Membres de l'ONU et les réalités géopolitiques du monde d'aujourd'hui.

La question du veto est un aspect essentiel et complexe de la réforme du Conseil de sécurité. Le droit de veto doit être aboli. Tant qu'il existe, le droit de veto doit être accordé à tous les nouveaux membres permanents du Conseil de sécurité, qui devront jouir de toutes les prérogatives et de tous les privilèges des membres permanents, y compris le droit de veto.

La question de la représentation adéquate de tous les groupes, en particulier des groupes non représentés et sous-représentés, dans les deux catégories de membres du Conseil de sécurité doit être examinée attentivement. La solution doit être juste et équitable. Nous attachons donc une grande importance au critère de la répartition géographique équitable, l'accent étant mis sur les groupes non représentés ou sous représentés, en particulier l'Afrique, l'Asie et le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes.

La relation entre le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale doit être améliorée par le biais de rapports analytiques et spéciaux, ainsi que de consultations adéquates avec les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police.

Le Conseil de sécurité devrait donner à tous les États Membres, en particulier aux petits pays en développement, davantage de possibilités de se présenter régulièrement aux élections au Conseil. En ce sens, ma délégation est également favorable à ce que les groupes

régionaux actuels se voient octroyer un plus grand nombre de sièges, tout en assurant la représentation des petits pays en développement.

Nous espérons que des progrès décisifs vers l'objectif commun et nécessaire de la réforme globale du Conseil de sécurité seront réalisés au cours de la présente session de l'Assemblée générale.

M. Wenaweser (Liechtenstein) (*parle en anglais*) :

Les rédacteurs de la Charte des Nations Unies ont voulu que le Conseil de sécurité soit la pierre angulaire de l'ordre international fondé sur des règles dans le domaine de la paix et de la sécurité. Malheureusement, la triste réalité est que le Conseil est incapable d'agir de manière décisive sur nombre des crises déterminantes de notre époque. L'écart entre le mandat du Conseil et sa performance augmente, tout comme le recours au veto pour bloquer les décisions du Conseil contre la majorité requise de neuf voix.

Les effets sont préjudiciables à l'ensemble des Nations Unies et donc à nous tous à l'Assemblée. Si la taille actuelle et la représentation géographique des membres du Conseil de sécurité exigent une réforme urgente – peut-être le seul point sur lequel nous sommes tous d'accord dans cette salle – l'élargissement n'est ni une solution miracle ni une condition *sine qua non* pour améliorer la performance du Conseil. Un Conseil élargi devra évidemment adapter ses méthodes de travail. Mais l'amélioration du travail et du fonctionnement du Conseil dans sa forme actuelle est tout aussi nécessaire et, en fait, encore plus urgente..

Année après année, nous disons que nous sommes incapables de sortir de l'impasse en ce qui concerne l'augmentation du nombre de membres. Le processus de négociations intergouvernementales demeure le seul cadre pour ces discussions et est devenu un garant du statu quo plutôt que le moteur du changement qu'il était censé être. En l'absence de tout signe de souplesse de la part de ceux dont les positions sont fondamentalement opposées, il est difficile d'imaginer comment nous pouvons faire avancer ce débat.

Le Liechtenstein a contribué activement au processus de négociations intergouvernementales, et nous saluons la participation continue de haut niveau des États Membres. Dans le même temps, il ne fait aucun doute que le processus de négociations intergouvernementales profite désormais davantage à ceux qui manifestent le moins d'intérêt pour le progrès. Par conséquent, nous estimons que si une fois de plus, nous n'arrivons pas à faire

un pas décisif vers de véritables négociations sur la base d'un texte, il faudra procéder à un examen approfondi des éléments fondamentaux du processus de négociations intergouvernementales dans le cadre du prochain cycle de discussions. Il sera difficile de justifier auprès de ceux que nous représentons une nouvelle reconduction de ce processus en l'absence de perspectives concrètes de progrès, surtout en ce moment où il faut donner une nouvelle impulsion à l'ONU alors que nous célébrons ses 75 ans d'existence. Dans l'intervalle, nous devrions essayer d'effectuer des changements dignes de ce nom en dehors du processus de négociations intergouvernementales, le cas échéant.

Pour essayer de rapprocher les différents points de vue et favoriser le consensus, le Liechtenstein a proposé un modèle concernant l'augmentation du nombre de membres du Conseil, fondé sur la création d'une nouvelle catégorie de sièges dotés d'un mandat de longue durée pour huit à 10 ans, avec la possibilité d'être réélu immédiatement. Les principaux éléments de ce modèle sont l'absence de nouveaux droits de veto, la possibilité d'ajouter de nouveaux sièges pour une durée deux ans, une clause ferme concernant l'examen et une clause volte-face, qui interdit aux États qui ont perdu une élection pour des sièges aux mandats de longue durée de se présenter pour des sièges aux mandats de courte durée. Le Liechtenstein sait que de nombreux autres États et groupes ont également présenté des propositions concrètes, et nous sommes favorables à ce que la diversité actuelle des vues soit reflétée dans un texte de négociation.

L'augmentation du nombre de membres du Conseil n'implique pas et n'entraîne pas automatiquement une amélioration de sa performance. Les efforts visant à améliorer la transparence, l'efficacité et la responsabilité du Conseil n'ont été couronnés de succès que lorsqu'ils ont été menés en dehors des discussions sur l'augmentation du nombre de membres et en fait, souvent en dehors même du cadre du Conseil de sécurité, du moins au départ. Nous poursuivons nos efforts en collaboration avec de nombreux États qui partagent nos vues à cet égard et nous avons obtenu des résultats importants. Le Bureau du Médiateur est une initiative couronnée de succès qui a vu le jour en dehors du Conseil, et nous continuons de demander que son mandat soit étendu à d'autres régimes de sanctions.

Une autre initiative clef est le code de conduite du Groupe Responsabilité, Cohérence et Transparence (Groupe ACT) contre les atrocités criminelles, auquel ont

souscrit jusqu'à présent 121 États, dont 10 sont actuellement membres du Conseil de sécurité. Si le code est avant tout un engagement que doivent prendre les membres du Conseil de sécurité, il reflète également les attentes d'une majorité d'États Membres à l'égard du Conseil. Nous continuerons d'invoquer le code de conduite dans des situations telles que celles du Myanmar, de la Syrie et du Yémen. Comme le Groupe ACT l'a indiqué récemment, l'adhésion au code de conduite est de plus en plus considérée comme une norme minimale que doivent respecter les candidats au Conseil de sécurité. Nous poursuivons notre politique consistant à n'appuyer que les candidatures au Conseil de sécurité des États qui s'engagent à respecter le code de conduite. Il s'agit d'une mesure très concrète que tous les membres de l'Assemblée peuvent prendre pour améliorer la performance du Conseil.

Le Liechtenstein estime que les relations entre l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité se renforcent et se complètent mutuellement. En ce sens, l'Assemblée générale a la responsabilité d'intervenir chaque fois que le Conseil de sécurité se montre incapable d'agir, comme elle l'a fait avec la création du Mécanisme international, impartial et indépendant en ce qui concerne la Syrie. La Charte des Nations Unies stipule clairement que l'Assemblée générale peut examiner toute question qu'elle juge importante et que son rôle et son autorité portent également sur les questions liées à la paix et à la sécurité. Étant donné que les membres du Conseil de sécurité recourent de plus en plus au veto, nous sommes favorables à ce que l'Assemblée générale soit dotée d'un mandat permanent lui permettant de débattre de tout recours au veto dans le cadre d'une séance officielle, ce qui serait une mesure de responsabilisation et un outil permettant de donner à l'Assemblée des moyens d'action. Un tel débat devrait avoir lieu sans préjudice de l'issue du vote et indépendamment de la teneur du projet de résolution qui a fait l'objet d'un veto. Le Conseil de sécurité devrait être invité à contribuer au débat en présentant un rapport spécial. Au cours des prochaines semaines, le Liechtenstein compte œuvrer de concert avec toutes les délégations intéressées en vue de rendre obligatoire un tel débat.

M. Sinirlioglu (Turquie) (*parle en anglais*) : Je remercie le Président d'avoir convoqué la présente séance.

Nous nous associons à la déclaration prononcée par la Représentante permanente de l'Italie au nom du Groupe du consensus. Je voudrais faire les observations supplémentaires suivantes à titre national.

La réforme du Conseil de sécurité est à la fois nécessaire et urgente. Nous devons veiller à ce que le

Conseil réformé reflète les réalités de notre époque. Pour cela, nous devons tout mettre en œuvre pour que cette réforme aboutisse à un Conseil de sécurité qui reflète le monde contemporain, en constante évolution. Par conséquent, le résultat du processus de réforme ne doit pas être la création d'un organe statique. À cette fin, il faut adopter une approche globale et inclusive et mettre l'accent sur le bien commun plutôt que sur les intérêts nationaux individuels. Il va sans dire que la réforme qui en résultera devra être adoptée avec l'accord de tous les États Membres. C'est la seule façon pour le Conseil de sécurité d'être plus représentatif, plus démocratique, plus responsable et plus efficace.

L'accent mis sur l'augmentation du nombre de membres permanents du Conseil est la principale raison de l'absence de progrès dans le processus de réforme. Pourtant, à maintes reprises, le débat sur la réforme du Conseil de sécurité s'est enlisé à cause des efforts visant à créer des sièges permanents supplémentaires dotés du droit de veto. Il ne faut pas s'y tromper, l'existence de la catégorie de membres permanents dotés d'un droit de veto est la raison pour laquelle nous devons réformer le Conseil en premier lieu. C'est précisément la raison pour laquelle, à de nombreuses occasions, le Conseil de sécurité ne s'est pas acquitté de son mandat et n'a pas réagi adéquatement et en temps voulu aux crises. Le droit de veto ne sert que les intérêts nationaux de ceux qui ont ce privilège. Le droit de veto fait que le Conseil de sécurité est dysfonctionnel et non démocratique et n'est pas tenu de rendre des comptes, ce qui affaiblit la confiance dans l'ONU et le multilatéralisme en général.

Le processus de réforme doit chercher des moyens de régler les problèmes actuels du Conseil de sécurité, au lieu de les exacerber. Le Conseil de sécurité sera plus représentatif et plus apte à réagir si nous augmentons le nombre de membres élus et si nous donnons plus de possibilités à tous les États Membres de siéger au Conseil. Le Conseil de sécurité sera plus responsable si la performance de ses membres fait l'objet d'une évaluation régulière au moyen d'élections. Un meilleur ratio entre membres non permanents et membres permanents permettra d'améliorer le processus de prise de décisions, et ainsi, d'améliorer l'efficacité du Conseil.

Le Conseil de sécurité doit s'acquitter de sa mission en tant qu'organe de l'ONU à qui incombe la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Le moment est venu d'œuvrer de concert dans un esprit constructif pour parvenir au consensus le plus large possible. Le soixante-quinzième

anniversaire de l'Organisation des Nations Unies nous offre une excellente occasion à cet égard. Nous invitons tous les États Membres à faire preuve de la volonté politique et de la souplesse nécessaires pour faciliter le processus de réforme.

M. Santos Maraver (Espagne) (*parle en espagnol*) : À l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, l'Espagne se fait une joie de participer à ce débat et souscrit à la déclaration prononcée par la Représentante permanente de l'Italie, qui a exposé en détail la position du Groupe du consensus dans le cadre du débat annuel sur la réforme du Conseil de sécurité. Toutefois, je voudrais faire quelques réflexions supplémentaires sur la réforme du Conseil de sécurité.

Mais auparavant, je tiens à me joindre aux orateurs précédents pour remercier l'Ambassadrice des Émirats arabes unis et l'Ambassadeur du Luxembourg, qui ont coprésidé le processus. Nous attendons avec intérêt que le Président de l'Assemblée générale nomme les nouveaux cofacilitateurs chargés de mener à bien cette importante tâche.

Comme l'a dit le Président du gouvernement espagnol durant le débat général, en septembre dernier :

« Nous devons renforcer le multilatéralisme. C'est le seul instrument qui offre une solution aux défis que j'ai énumérés » (A/74/PV.4, p. 50).

Le renforcement du multilatéralisme et de l'ordre international fondé sur des règles qui le sous-tend passe nécessairement par un renforcement de l'ONU. À cette fin, nous devons mener à bien les négociations entreprises il y a une décennie pour réformer le Conseil de sécurité sur la base du consensus, car c'est la seule garantie d'un appui large et partagé à cette réforme, plus large encore que celui prévu à l'Article 108 de la Charte. Au-delà de la procédure, nous ne devons pas perdre de vue que l'action multilatérale que requièrent les défis d'aujourd'hui ne sera véritablement possible que si nous concluons les négociations intergouvernementales en instaurant un Conseil de sécurité plus démocratique, plus représentatif et plus transparent, dans lequel, grâce à des élections périodiques, la responsabilisation est également garantie – un Conseil de sécurité assorti d'une plus grande légitimité et, dans le même temps, d'une plus grande efficacité.

Guidée par de tels principes, cette réforme permettrait de mieux préparer et adapter le Conseil de sécurité aux défis et aux changements à venir. Nous devons nous

défaire de la dynamique de pouvoir et des approches dépassées d'il y a trois quarts de siècle – comme le Président de l'Assemblée générale l'a déjà dit dans un article récent – afin de veiller à ce que le Conseil de sécurité parvienne effectivement à préserver la paix et la sécurité internationales, au lieu de s'enfermer dans la paralysie ou d'adopter des propositions propres à augmenter le risque de paralysie.

L'Espagne comprend, et accepte sans réserve, la nécessité de promouvoir un ordre mondial fondé sur des règles et ayant le multilatéralisme pour principe essentiel, car c'est la seule garantie de la paix et de la sécurité mondiales, accompagnées d'économies ouvertes et de liens mondiaux étroits, un ordre mondial qui intègre les valeurs démocratiques dans le système international. C'est pourquoi, comme l'a souligné l'Ambassadrice de l'Italie, nous préconisons un modèle de réforme qui renforce plus que d'autres la représentation régionale, d'une manière plus démocratique et plus transparente, en insistant sur l'égalité des États Membres, et sans empêcher les États Membres qui y aspirent légitimement d'assumer des responsabilités temporaires plus importantes.

Nous continuerons de nous efforcer d'éviter les logiques à somme nulle, qui recherchent le profit aux dépens des autres. Nous pensons que tomber dans ce genre de logique compromettrait les négociations, voire aboutirait à un mauvais résultat, lequel affaiblirait l'Organisation et, à terme, ferait de nous tous des perdants.

Le Groupe du consensus a fait la preuve de son ouverture et de sa flexibilité. Il est notoire que notre position a évolué du fait des négociations. Nous défendons une position flexible, axée sur le dialogue et équilibrée, qui a su reprendre et faire siennes les idées et les propositions des autres groupes, dans le but de rechercher un consensus basé sur des accords et des compromis dans lesquels nous puissions tous nous retrouver. Les objectifs de la réforme de l'Organisation doivent pouvoir compter, d'une manière ou d'une autre, sur nous tous.

Nous sommes convaincus qu'un multilatéralisme renouvelé s'apparente beaucoup au Conseil de sécurité réformé que nous défendons au sein du Groupe du consensus. C'est pourquoi j'encourage tous les Membres à étudier nos propositions sous cet angle. Ils verront qu'il ne s'agit pas d'une simple proposition de réforme abstraite, mais d'une proposition de réforme ancrée dans les besoins du monde d'aujourd'hui, et prête à relever les défis d'aujourd'hui et de demain. Nous sommes convaincus que nos propositions nous permettraient de restaurer la confiance que suscitent le système international et la

capacité de tous les États Membres, et du système des Nations Unies lui-même, à s'adapter aux nouveaux défis d'aujourd'hui et de demain.

M. Koba (Indonésie) (*parle en anglais*) : Je voudrais, pour commencer, remercier le Président de l'Assemblée générale d'avoir convoqué cette importante séance. Je voudrais également remercier les Coprésidents sortants des négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité, l'Ambassadrice Nusseibeh, des Émirats arabes unis, et l'Ambassadeur Braun, du Luxembourg, pour leur leadership et leurs efforts, et notamment pour la version actualisée du document consacré aux éléments communs et aux questions à examiner plus avant. Nous devons continuer de débattre et de faire fond sur ledit document au cours des négociations intergouvernementales à la présente session.

Compte tenu de l'augmentation du nombre de conflits ces dernières années, certains conflits anciens n'ayant toujours pas été réglés, il est légitime de s'interroger sur la capacité du Conseil de sécurité de s'acquitter des responsabilités que lui confère la Charte des Nations Unies. Le Conseil doit faire respecter le droit international et les principes de la Charte. Il doit être plus efficace, plus responsable et plus démocratique, et mieux refléter les réalités du monde contemporain.

Le monde attend depuis bien trop longtemps qu'une solution soit trouvée à la question de la réforme du Conseil. C'est pourquoi l'Indonésie – tout en reconnaissant la nécessité d'une réforme globale sur les cinq questions clefs – souligne qu'il faut également se consacrer aux questions moins complexes, qui susciteraient probablement moins de désaccords et aboutiraient à des résultats concrets. Néanmoins, nous estimons que le consensus est important pour procéder à une réforme globale du Conseil de sécurité qui donne lieu à l'acceptation politique la plus large possible. À cette fin, consultations et échanges doivent se poursuivre entre les États Membres de l'ONU, notamment avec les cinq membres permanents du Conseil. Dans cet esprit, ma délégation voudrait souligner les trois points suivants.

Premièrement, en ce qui concerne la réglementation de l'usage du droit de veto, l'Indonésie appuie l'abolition du droit de veto mais, au vu des réalités actuelles tenaces, nous accueillerions favorablement des mesures propres à en réglementer l'utilisation. Nous prônons un mécanisme réaliste propre à garantir que le droit de veto ne sera pas utilisé pour compromettre la cause de l'humanité et de la justice. Un grand nombre de pays représentant différents groupes appuient avec force un mécanisme volontaire

opposé à l'usage du droit de veto dans les cas de génocide, de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre. L'Indonésie, signataire du code de conduite du Groupe Responsabilité, cohérence et transparence et partisan de l'initiative conjointe de la France et du Mexique sur la réglementation de l'usage du veto, appelle à se concentrer davantage sur les diverses propositions relatives à l'utilisation du droit de veto.

Deuxièmement, en ce qui concerne l'amélioration des méthodes de travail du Conseil de sécurité, le Conseil doit s'efforcer constructivement, aux côtés des autres Membres de l'ONU, de devenir un organe plus ouvert, plus accessible, plus transparent, plus démocratique, plus efficace et plus responsable. Les Articles 31 et 32 de la Charte doivent être appliqués en prenant pleinement en considération les vues des États non membres concernés. Les États non membres affectés doivent avoir accès au Conseil et à ses organes subsidiaires, notamment en ayant le droit de participer aux discussions et d'y apporter une contribution substantielle.

Il faut améliorer la communication et la coordination entre tous les organes principaux, ainsi qu'avec leurs entités subsidiaires concernées et avec les départements compétents du Secrétariat, afin de donner lieu aux synergies nécessaires. L'Indonésie espère également voir s'améliorer les consultations entre le Conseil de sécurité, les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police, les pays hôtes et les pays qui apportent une contribution financière. C'est là une composante essentielle d'un maintien de la paix efficace et, plus globalement, du programme de pérennisation de la paix.

Troisièmement, s'agissant d'une représentation régionale accrue, l'Indonésie est fermement convaincue qu'il sera impossible de relever les nombreux défis multidimensionnels actuels à moins que les diverses perspectives régionales ne soient dûment reflétées dans les décisions du Conseil. Les nations émergentes qui font la preuve de leur robustesse en matière de démocratie, de paix, de sécurité et de développement durable peuvent apporter une aide précieuse au Conseil grâce à leurs vastes compétences et à leurs réseaux d'influence sans équivalent. L'Asie et l'Afrique étant exceptionnellement sous-représentées, chacune de ces régions devrait obtenir au moins quatre sièges non permanents supplémentaires, tandis que d'autres sièges seraient accordés à l'Amérique latine et aux Caraïbes. Mais en attendant que cela se concrétise dans le cadre du processus de réforme, nous demandons instamment au Conseil d'intensifier

ses échanges de fond avec les entités régionales et sous-régionales pertinentes.

Je voudrais, pour terminer, souligner le caractère pleinement intergouvernemental et inclusif du processus de réforme du Conseil. Nous insistons également sur l'importance de la sagesse politique, du dialogue et de la flexibilité, dans un contexte empreint de respect mutuel. Pour sa part, l'Indonésie continuera de contribuer activement à la mise en œuvre d'une réforme véritable du Conseil. Nous sommes, encore une fois, prêts à travailler de manière constructive avec toutes les délégations dans ce sens.

M. Vieira (Brésil) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Président d'avoir convoqué la présente séance, qui nous permet de faire le point sur nos travaux récents et de débattre de la manière de faire avancer les négociations sur la réforme du Conseil de sécurité.

Le Brésil s'associe aux déclarations faites par le Représentant permanent de l'Allemagne et la Représentante permanente de Saint-Vincent-et-les Grenadines au nom du Groupe des Quatre et du Groupe L.69, respectivement. Mais je voudrais ajouter quelques considérations à titre national.

En juin, lors de la réunion au cours de laquelle l'Assemblée générale a décidé de reconduire les négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité (voir A/73/PV.92), nous avons souligné un certain nombre de changements indispensables pour rendre le processus plus efficace et plus axé sur les résultats. Comme les membres de l'Assemblée le savent, la lassitude règne déjà au sein des négociations intergouvernementales, et nous craignons que l'engagement des États Membres ne diminue encore si des améliorations de fond ne sont pas apportées d'urgence. Tenir des débats généraux et répéter des positions bien connues n'est plus une option acceptable. Il est grand temps de reprendre les négociations intergouvernementales en vue d'en améliorer le format pour nous rapprocher de véritables négociations. Pour l'instant, notre principal objectif doit être de parvenir à un texte succinct et pratique qui puisse nous conduire à un véritable échange de concessions. Ce n'est que par des négociations basées sur des textes que nous pourrions parvenir à nous entendre sur les questions clefs relatives à la réforme du Conseil de sécurité.

Nous avons toujours préconisé que les réunions des négociations intergouvernementales commencent plus tôt, de préférence lors des premiers mois des sessions de l'Assemblée générale. De même, elles ne devraient pas se

terminer prématurément, comme cela s'est produit lors de la soixante-treizième session, lorsque nous avons terminé nos travaux à la fin du mois de mai. Bref, nous devrions travailler davantage, et non moins, pour surmonter nos divergences. Pour ce faire, la nomination des facilitateurs devrait se faire le plus tôt possible. À cet égard, nous regrettons qu'à ce stade tardif, les Coprésidents n'aient pas encore été annoncés. Nous exhortons le Président de l'Assemblée générale à le faire dès que possible afin que nous puissions reprendre rapidement nos travaux. Quels qu'ils soient, les facilitateurs devraient avoir pour tâche principale de relancer le débat sur la réforme du Conseil de sécurité.

Nous sommes toujours très préoccupés par le manque d'ouverture et de transparence dans les négociations intergouvernementales. Une fois encore, nous soulignons que les négociations intergouvernementales ne sont pas un processus normal au sein de l'Assemblée générale. C'est plutôt une exception; il n'y a pas de diffusion sur le Web, de documents officiels, de mémoire institutionnelle ou d'attribution de postes dans les documents finaux et, bien sûr, il n'y a pas de texte unique exploitable. La réalisation de progrès tangibles dans ces domaines sera en fin de compte le paramètre qui permettra de mesurer notre succès. Nous devons progresser vers plus de transparence et faire des négociations intergouvernementales un processus plus formel au sein de l'Assemblée générale. Il existe de nombreux autres processus qui peuvent servir de modèle à cet égard, comme les négociations sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale. L'objectif initial des négociations intergouvernementales était de passer des discussions aux négociations. Après plus de 10 ans, nous n'avons pas réussi à le faire. Faisons de notre mieux pour changer cet état de choses lors de la réunion au cours de laquelle nous allons préparer le soixante-quinzième anniversaire de l'ONU.

La fin de la session précédente a été très frustrante pour tous les États Membres désireux de tenir compte de l'appel lancé par les chefs d'État et de gouvernement lors du Sommet mondial de 2005 en faveur d'une réforme rapide du Conseil de sécurité. Au lieu de cela, nous tournons en rond sans fin. Le moment est venu de nous débarrasser de la mentalité consistant à « fonctionner comme à l'accoutumée » et de renouveler notre approche s'agissant de ce sujet pertinent. En juin, nous avons convenu de reconduire les négociations intergouvernementales avec seulement deux documents pour guider nos débats, à savoir le document-cadre de 2015 et le document final de cette année. Nous l'avons fait à contrecœur, dans l'espoir

qu'à la fin de la présente session, nous pourrions parvenir à un document unique, de préférence avec attribution, et entamer de véritables négociations.

C'est la seule façon de réformer la structure du Conseil de sécurité pour le rendre plus transparent, plus représentatif et plus efficace, de réunir autour de la table des acteurs capables d'apporter des contributions significatives à la paix et à la sécurité internationales et de remédier à l'injustice historique dont est victime l'Afrique, un continent qui n'a toujours pas de représentation permanente au Conseil de sécurité. Après 75 ans, il n'est pas acceptable que le principal organe chargé de la paix et de la sécurité internationales ne reflète pas notre réalité actuelle et ne comprenne pas de membres permanents issus de l'Afrique.

Nous espérons que, sous la direction du Président de l'Assemblée générale, nous serons en mesure de mettre fin à ce cycle de répétition et d'en finir avec la frustration croissante d'un grand nombre d'États Membres, évitant ainsi de nuire davantage à la légitimité du processus de négociations intergouvernementales.

M. Akram (Pakistan) (*parle en anglais*) : Je remercie le Président d'avoir organisé cet important débat.

Ma délégation s'associe à la déclaration prononcée par la Représentante permanente de l'Italie au nom du Groupe du consensus.

Nous examinons une fois de plus l'importante question de la réforme du Conseil de sécurité. La raison d'être et la justification de cette réforme sont claires. Le Conseil doit être réformé afin d'être plus représentatif, plus transparent, plus responsable et plus efficace. Toutefois, il subsiste des différences importantes sur la manière d'atteindre ces objectifs.

Les positions de toutes les parties sur la réforme du Conseil de sécurité sont bien connues. La position du Groupe du consensus est également connue de l'ensemble des membres. Elle a été à nouveau exposée ce matin par la représentante de l'Italie. Les membres du Groupe du consensus continuent de penser que notre proposition constitue la base la plus prometteuse pour parvenir à un consensus, en particulier sur la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité. Qu'il me soit permis de réitérer les vertus de la proposition du Groupe du consensus.

Premièrement, notre proposition est juste et équitable. Elle respecte le principe de l'égalité souveraine des États et ne fait pas de discrimination entre les États

Membres. Deuxièmement, elle donnera à tous les États Membres, y compris les petits et moyens États, la possibilité d'être mieux représentés au Conseil de sécurité. Troisièmement, elle renforcera la responsabilité des membres du Conseil de sécurité grâce au mécanisme démocratique d'élections périodiques et, si cela est accepté, de réélections. Quatrièmement, notre proposition est simple. Elle propose un amendement direct à la Charte des Nations Unies pour adoption par l'Assemblée. Cinquièmement, la proposition du Groupe du consensus est réaliste. Si elle est adoptée, elle est susceptible d'obtenir les ratifications requises, y compris la ratification nécessaire des cinq membres permanents du Conseil de sécurité. Sixièmement, la plus grande vertu de la proposition du Groupe du consensus est sa souplesse. Elle permet de tenir compte, grâce à divers arrangements dans chaque région, des aspirations et des intérêts de la majorité des Membres, y compris des groupes régionaux tels que le Groupe des États d'Afrique.

Nous respectons et comprenons le souhait de l'Afrique d'être représentée équitablement au Conseil de sécurité. L'Afrique essaie de corriger une injustice historique. Nous pensons que la proposition du Groupe du consensus est tout à fait compatible avec l'approche africaine. Tant notre position que celle de l'Union africaine se fonde sur le principe selon lequel chaque région devrait être en mesure de déterminer ses propres modalités en matière de représentation au Conseil. À notre avis, la demande de l'Afrique pour deux « sièges permanents » est différente des autres propositions, qui visent à obtenir un siège permanent pour chaque État. L'Afrique, selon nous, demande que des sièges permanents soient réservés à l'ensemble de la région. Nous notons également que, s'agissant des deux sièges dotés d'un droit de veto demandés par l'Afrique, il serait possible de garantir la représentation au Conseil en commençant par ces deux sièges, ou l'étendre à un plus grand nombre d'États africains par rotation, selon des dispositions prises par les Africains eux-mêmes. À notre avis, la rotation est le meilleur moyen d'assurer la représentation des intérêts régionaux, y compris ceux de l'Afrique, ainsi que de donner à tous les États plus de chances de siéger plus souvent au Conseil de sécurité.

Étant donné que notre proposition se fonde sur une approche régionale, elle peut également tenir compte des intérêts des groupes sous-régionaux, tels que la Ligue des États arabes et la Communauté des Caraïbes, ainsi que l'Amérique centrale. La représentation d'autres groupes, comme l'Organisation de coopération islamique, pourrait également être garantie en tenant compte des sièges

attribués aux régions africaine et asiatique. En outre, en prévoyant la possibilité d'une réélection, la proposition du Groupe du consensus offre la possibilité à certains États de siéger au Conseil à long terme, voire en permanence, si leur candidature est présentée à cette fin par leurs régions respectives.

La position du Groupe des quatre est différente. Personne, à part eux-mêmes, n'a désigné ces pays pour représenter leur région. Tout en déplorant que le Conseil de sécurité ne soit pas représentatif, ils cherchent à obtenir un siège permanent pour eux-mêmes. À maintes reprises tout au long de l'histoire, des personnes en quête de pouvoir et de privilèges ont déclaré qu'elles n'étaient pas venues pour louer César, mais pour l'enterrer. La légitimité et l'efficacité du Conseil ne dépendent pas uniquement de sa composition ou de l'ajout de nouveaux membres permanents. La taille et le pouvoir d'un État ne suffisent pas pour qu'il devienne un membre permanent du Conseil ou bénéficie d'autres privilèges au sein de l'ONU, qui exige le respect de l'égalité souveraine des États.

Au moins un des pays membres du Groupe des Quatre ne remplit pas, à notre avis, les conditions requises pour devenir membre du Conseil de sécurité, qu'il soit permanent ou non. Ce pays a commis des violations flagrantes des résolutions du Conseil de sécurité. Il perpétue un règne de terreur dans un territoire qu'il occupe avec 900 000 soldats. Il a imposé un couvre-feu et un blocus à 8 millions de personnes pendant plus de 100 jours. En outre, ce pays commet des violations massives des droits de l'homme à leur rencontre et à l'encontre de ses communautés minoritaires.

Nous sommes tous conscients qu'un accord parmi les Membres sur la question de la représentation au sein d'un Conseil de sécurité élargi exige un dialogue difficile et patient. Il y a cinq grandes questions qu'il faut examiner et régler. Il faut donner aux États Membres le temps et la marge de manœuvre nécessaires pour concilier leurs positions sur toutes les questions et pour trouver une solution acceptable pour l'ensemble des Membres. Il est donc essentiel de lancer un dialogue et des négociations constructives pour parvenir à une solution équitable et largement acceptable.

Les difficultés rencontrées ne sont pas dues à une quelconque défaillance du processus. Il n'existe pas de processus normal à l'ONU. L'Assemblée générale fonctionne selon des modalités et des formats différents. Il est plus facile de parvenir à un consensus au moyen de consultations informelles que par des processus officiels.

Aucun texte ne peut être imposé lors de ces consultations comme seule base de négociation. L'accord le plus large possible, qui est nécessaire, ne peut être obtenu que si chacun fait preuve de souplesse et de compromis, et non en brandissant des menaces ou en invoquant la majorité, autant d'éléments qui relèvent d'une réalité virtuelle.

Le Pakistan estime que toute décision sur la réforme du Conseil de sécurité doit être adoptée par consensus ou, du moins, sur la base d'un accord le plus large possible. Les raisons pour lesquelles nous adoptons cette position sont claires. La réforme du Conseil de sécurité est une question importante. Elle touche aux intérêts de chaque État Membre en matière de sécurité nationale. Toute initiative précipitée visant à parvenir à une décision par un vote exacerberait les tensions régionales et raviverait les divisions au sein de l'Organisation. Elle compromettrait de nouveau, voire ferait dérailler, les travaux de l'Organisation mondiale tout entière et surtout, le Programme de développement durable à l'horizon 2030. En outre, toute proposition de réforme du Conseil de sécurité adoptée par un vote qui crée des divisions a peu de chances de se concrétiser, car elle ne serait pas ratifiée par un nombre suffisant de Membres pour donner effet à un amendement à la Charte des Nations Unies. En fait, un vote qui crée des divisions ou une décision imposée risque de geler le statu quo au Conseil de sécurité et partant, de gâcher l'occasion offerte d'effectuer une réforme rapide et équitable du Conseil.

M. Aidid (Malaisie) (*parle en anglais*) : Je voudrais, tout d'abord, saluer le travail accompli par les Coprésidents précédents – S. E. M^{me} Lana Nusseibeh, Représentante permanente des Émirats arabes unis, et S. E. M. Christian Braun, Représentant permanent du Luxembourg – qui ont su rapprocher les vues des États Membres sur la question de la réforme du Conseil de sécurité.

La réalité est que la réforme du Conseil de sécurité n'est pas une tâche facile. La dernière réforme a eu lieu il y a 54 ans. Au Sommet mondial de 2005, nos dirigeants sont convenus de rendre le Conseil plus largement représentatif, plus performant et plus transparent afin d'accroître encore son efficacité et sa légitimité. Ce serait une occasion perdue si nous ne parvenons pas à aplanir nos divergences et à nous mettre d'accord pour réformer le Conseil alors que nous célébrerons le soixante-quinzième anniversaire de l'ONU l'année prochaine. La persistance d'une impasse ne ferait que réjouir ceux qui s'opposent à la réforme du Conseil de sécurité.

Ma délégation n'a cessé de réaffirmer sa position selon laquelle, pour le rendre plus légitime, plus représentatif, plus démocratique, plus responsable et plus transparent, la réforme du Conseil de sécurité doit être intégrale – en portant aussi bien sur ses méthodes de travail que sur l'élargissement du nombre de ses membres. Pour renforcer le rôle et la représentativité du Conseil, la Malaisie est favorable à l'élargissement des deux catégories de membres, à savoir les membres permanents et non permanents. Une fois élargi, non seulement le Conseil refléterait le nombre actuel d'États Membres de l'ONU, mais il aurait la capacité de représenter les intérêts de tous les États Membres. Dans le même temps, il est important de reconnaître que l'Afrique doit être davantage représentée, puisque que la région figure en bonne place à l'ordre du jour du Conseil. La Malaisie souscrit aussi à la proposition d'une représentation régionale équitable dans les deux catégories de membres permanents et non permanents, afin de garantir qu'aucune région ne soit sous-représentée au Conseil.

La Malaisie est globalement opposée à l'utilisation du droit de veto. Nous continuons d'appeler à la retenue dans l'usage du veto, en particulier dans les cas de crimes internationaux les plus graves, tels que le génocide, les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité. Par extension, nous ne sommes pas favorables à l'extension du droit de veto à d'éventuels nouveaux membres permanents. Cela étant, il nous faut être réalistes s'agissant de ce que nous pouvons accomplir. Durant le débat général, le 27 septembre, le Premier Ministre de mon pays a réitéré notre proposition selon laquelle le droit de veto ne devrait être valable que si deux membres permanents et trois membres non permanents du Conseil de sécurité conviennent de l'appliquer (voir A/74/PV.10).

À l'approche de 2020, nous devons renforcer notre détermination à réformer rapidement le Conseil. Depuis le Sommet mondial de 2005, il y a près de 15 ans, nous participons à des séances dans lesquelles nous nous bornons à lire des déclarations, et qui n'ont aucun résultat concret. Pour progresser, les États Membres doivent être prêts à faire des compromis et faire preuve d'une très grande souplesse. C'est pourquoi ma délégation estime qu'une négociation fondée sur un texte serait idéale pour aller de l'avant dans ce processus de réforme. Un tel document doit englober toutes les différentes propositions faites par les États Membres, afin de nous permettre d'identifier clairement les domaines dans lesquels les divergences pourraient être aplanies. Dans ce contexte, ma délégation appuie l'adoption d'une version actualisée du document consacré aux éléments communs

et aux questions à examiner plus avant préparé par les précédents Coprésidents, car elle constituerait un texte préliminaire légitime sur lequel nous pourrions baser les négociations intergouvernementales prochaines.

La commémoration du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation, l'an prochain, sera pour nous un moment opportun pour porter cette question vitale à un niveau supérieur. Puisqu'elle sera placée sous le thème « L'avenir que nous voulons, l'ONU qu'il nous faut : réaffirmons notre attachement collectif au multilatéralisme », nous n'aurons pas de meilleure occasion pour améliorer l'Organisation, dans l'intérêt de la paix, de la sécurité et de la prospérité internationales.

M^{me} Al-Thani (Qatar) (*parle en arabe*) : En premier lieu, je remercie le Président de l'Assemblée générale d'avoir convoqué la présente séance pour traiter d'un sujet qui revêt une grande importance pour tous les États Membres. En outre, nous remercions de leurs efforts les Coprésidents sortants des négociations intergouvernementales.

Ma délégation s'associe à la déclaration faite par le représentant du Koweït au nom du Groupe des États arabes.

La question de la réforme du Conseil de sécurité lance un défi majeur à la communauté internationale, car elle est étroitement liée à l'un des piliers de l'ONU, à savoir le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Un processus de réforme couronné de succès contribuerait donc à la réalisation des objectifs de l'ONU et à l'instauration d'un ordre mondial fondé sur des règles et étayé par le multilatéralisme, l'équité et l'équilibre régional. Compte tenu des réalités du monde contemporain, il est urgent d'agir collectivement pour améliorer les mécanismes qui nous permettront de relever les défis auxquels nous nous heurtons, et qui nous donneront l'élan nécessaire pour faire avancer nos négociations en vue d'une réforme globale et de fond du Conseil de sécurité, laquelle le rendrait plus apte à s'acquitter du mandat que lui confère la Charte des Nations Unies.

La réforme du Conseil reste une question importante, non seulement pour les États Membres mais pour l'ensemble du système des Nations Unies. Un Conseil plus représentatif, plus efficace et plus transparent renforcerait la légitimité de ses résolutions et en accélérerait la mise en œuvre, tout en promouvant le multilatéralisme et en contribuant aux efforts visant à mettre en place un système de gouvernance mondiale plus démocratique et plus efficace. En conséquence, la réussite du processus de

réforme exige que l'on en respecte le cahier des charges, en particulier s'agissant de l'interdépendance des cinq grandes questions abordées dans le processus de réforme, conformément à la décision 62/557, ainsi que du principe de l'égalité de tous les États dans le processus de prise de décision du Conseil.

Après plus de 20 années de discussions sur la réforme du Conseil de sécurité, et pour tenir compte de la nécessité croissante d'un dialogue approfondi et d'une ouverture marquée, ainsi que pour contribuer à faire avancer les négociations intergouvernementales, l'État du Qatar a accueilli à Doha, en 2017, une retraite sur la réforme du Conseil de sécurité. Les membres du Conseil, ainsi que des représentants de tous les groupes régionaux, ont pris part à cette retraite, où les discussions ont conclu que, pour relever le nombre croissant de défis auxquels nous nous heurtons, il faut un Conseil de sécurité qui soit représentatif du monde entier, qui incarne les réalités géographiques, politiques et économiques contemporaines et qui tienne compte de l'évolution et des changements mondiaux.

Les négociations intergouvernementales ont prouvé que les petits États et les petits États insulaires en développement devraient avoir la possibilité de participer au processus de prise de décision au sein d'un Conseil élargi. Nous soulignons donc que la réforme du Conseil ne doit pas porter atteinte aux intérêts des petits États, qui doivent être représentés comme ils le méritent au sein d'un Conseil de sécurité élargi. Le Qatar réitère également que toute réforme du Conseil doit aller de pair avec des améliorations de ses méthodes de travail et de son processus de décision. Nous soulignons en outre le rôle important que joue l'Assemblée générale pour les questions liées au maintien de la paix et de la sécurité internationales, conformément à l'Article 11 de la Charte, y compris en présentant des recommandations au Conseil. La relation de complémentarité entre le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale est capitale, et extrêmement importante pour équilibrer les activités de l'ONU. L'État du Qatar tient par ailleurs à souligner que la question du veto est au cœur du processus de réforme. L'expérience a prouvé que le fait de limiter l'usage de ce droit dans les cas de crimes graves, tels que les crimes de guerre ou le génocide, était susceptible d'empêcher la perpétration de ces crimes.

Le processus de réforme du Conseil de sécurité a pour objectif de concrétiser les buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies. En conséquence, toute violation de la Charte ou du droit international

affaiblit le rôle de l'ONU, compromet la crédibilité de ses organes et nuit à l'action internationale visant à renforcer les mécanismes chargés du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Menacer la souveraineté des pays ou de recourir à la force revient donc à remettre en question le Conseil de sécurité et la communauté internationale, en plus de constituer une violation flagrante de la Charte, du droit international et des résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

En conclusion, l'État du Qatar continuera de contribuer positivement aux négociations intergouvernementales visant à réformer le Conseil afin de le rendre efficace et responsable, et capable de prendre des décisions en temps voulu pour servir le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

M. Matjila (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Nous nous félicitons de la tenue de ce débat important et très pertinent sur le point de l'ordre du jour, intitulé « Question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et autres questions connexes ayant trait au Conseil de sécurité ». Nous remercions le Président d'avoir fait de la réforme du Conseil de sécurité l'une des priorités essentielles de sa présidence.

Nous attendons avec intérêt la nomination rapide des Coprésidents, afin d'entamer dès que possible les négociations intergouvernementales. Je tiens donc à assurer le Président du soutien indéfectible de ma délégation dans cette entreprise. Je suis convaincu que, grâce à son leadership, des progrès considérables seront réalisés pour faire avancer le processus de négociations intergouvernementales.

Ma délégation s'associe aux déclarations prononcées par les représentants de Saint-Vincent-et-les Grenadines et de la Sierra Leone, respectivement, au nom du Groupe L.69 et du Groupe des États d'Afrique. Nous souhaitons y ajouter les observations suivantes.

Cette année marque le soixante-quatorzième anniversaire de la création du Conseil de sécurité en 1945, ainsi que le cinquante-quatrième anniversaire du premier et, malheureusement, du plus récent élargissement du Conseil. Dans un peu moins de deux semaines, le 11 décembre, nous marquerons le vingt-septième anniversaire de l'adoption de la décision 47/62, qui a lancé le processus d'examen par l'Assemblée du point de l'ordre du jour consacré à la réforme du Conseil de sécurité. Cette année, cela fait exactement 11 ans que le processus de négociations intergouvernementales a été lancé,

et 14 ans que le Sommet mondial de 2005, où nous avons convenu à l'unanimité d'une réforme rapide du Conseil de sécurité, a eu lieu. C'est avec un profond regret que, malgré ces efforts, le processus de réforme du Conseil de sécurité n'a pas produit de résultats significatifs.

S'exprimant de cette même tribune le 28 septembre, la Ministre Naledi Pandor a demandé que les négociations sur les réformes soient revigorées (voir A/74/PV.11). C'est dans cet esprit que l'Afrique du Sud exhorte tous les États Membres, sous la direction du Président de l'Assemblée générale, à tirer pleinement parti des processus de consultation du soixante-quinzième anniversaire et de la prochaine session de négociations intergouvernementales pour ne ménager aucun effort en vue de relancer le processus de négociations et imprimer ainsi l'élan nécessaire pour faire avancer les négociations sur la réforme du Conseil de sécurité jusqu'à leur conclusion logique. L'Afrique du Sud est convaincue qu'il est urgent que les États Membres s'engagent de manière continue, directe et axée sur les résultats. Dans ce contexte, nous voudrions proposer ce qui suit.

Premièrement, nous nous joignons aux autres États Membres qui nous ont demandé d'étudier les options permettant de faire avancer le processus de négociations intergouvernementales, notamment par la normalisation immédiate des modes de négociation dans le cadre du processus de négociations intergouvernementales et l'établissement d'une feuille de route assortie d'échéanciers précis pour la mise en œuvre du programme de réforme.

Deuxièmement, nous réitérons l'opinion selon laquelle il n'est pas nécessaire de réinventer la roue proverbiale dans le cadre du processus de négociations intergouvernementales. Le document révisé actuel produit au cours de la soixante-treizième session est une mesure positive sur laquelle nous pourrions nous appuyer. À notre avis, le document révisé n'est pas parfait, mais il constitue un pas vers la prochaine étape logique de négociations axées sur des concessions mutuelles. L'Afrique du Sud souhaiterait que le Consensus d'Ezulwini soit mieux reflété dans le document révisé, conformément au soutien écrasant que la Position commune africaine a reçu jusqu'à présent des membres de l'ONU.

De même, nous préconisons vivement l'augmentation du nombre de membres permanents et non permanents afin de garantir que les cinq sous-régions soient représentées au Conseil. Le Conseil réformé devrait avoir au moins 26 sièges. Par ailleurs, ma délégation se félicite de l'appui indéfectible au Consensus d'Ezulwini exprimé par les chefs d'État et de gouvernement

du Mouvement des pays non alignés lors de son dix-huitième sommet, tenu à Bakou le mois dernier, et tel que reflété dans le document final de Bakou. Le Mouvement mérite d'être félicité pour s'être joint au soutien massif accordé à la Position commune africaine. Nous demandons donc à tous les États membres du Mouvement des pays non alignés de défendre sans relâche cet aspect de la position du Mouvement pendant les négociations intergouvernementales.

Troisièmement, l'idée de mettre un terme aux travaux des négociations intergouvernementales avant le mois de juin, comme cela s'est produit lors des trois sessions précédentes, ne promet pas une utilisation efficace du temps et prive le processus d'une occasion véritable de mener des délibérations approfondies. La fin des négociations intergouvernementales quatre mois avant la fin de la session donne l'impression qu'il n'y a pas d'urgence à ce processus très important et en suspens depuis longtemps.

Cela étant dit, ma délégation tient à souligner et à réitérer le caractère urgent que revêt une réforme rapide du Conseil de sécurité. Le monde et les travaux du Conseil ont évolué et sont devenus plus complexes, et même plus urgents, au cours des 74 dernières années. La structure non réformée du Conseil de sécurité risque de perdre sa légitimité, sa crédibilité et son acceptation si l'Assemblée générale ne met pas en œuvre d'urgence les réformes nécessaires et requises. L'impasse dans laquelle se trouve actuellement le Conseil et son incapacité flagrante à s'acquitter de son mandat historique de maintien de la paix et de la sécurité internationales est largement imputable à sa configuration actuelle. C'est pour cette raison que l'Afrique du Sud demande que des mesures pratiques soient prises d'urgence au cours de la soixante-quatorzième session.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer que ma délégation reste fermement attaché à une réforme intégrale du Conseil de sécurité. À cet égard, nous restons déterminés à travailler avec le Président et les autres États Membres pour faire en sorte que cette session des négociations intergouvernementales soit effectivement un succès. Nous réitérons notre appel à ce qu'elle débouche sur un document final équilibré et progressif, et ce afin de rétablir la crédibilité et la légitimité du Conseil, qui est l'un des organes principaux de l'ONU. Nous devons saisir ce moment pour réaliser enfin le mandat donné par les chefs d'État en 2005 de réformer d'urgence le Conseil. Faire des progrès sur la réforme globale du Conseil de

sécurité serait un hommage approprié aux célébrations de notre jubilé de diamant l'année prochaine.

M^{me} Rodríguez Abascal (Cuba) (*parle en espagnol*) : Je voudrais saisir cette occasion pour saluer le travail accompli par les Coprésidents du processus de négociation intergouvernemental sur la réforme du Conseil de sécurité au cours de la soixante-treizième session, l'Ambassadrice Lana Zaki Nusseibeh, des Émirats arabes unis, et l'Ambassadeur Christian Braun, du Luxembourg.

Cuba est favorable à une réforme globale du Conseil de sécurité, y compris de ses méthodes de travail, pour en faire un organe transparent, démocratique et représentatif. Cela comprend notamment des négociations informelles transparentes, l'adoption de son règlement intérieur, qui reste provisoire à ce jour, la publication de procès-verbaux des consultations du Conseil, qui devraient être l'exception plutôt que la pratique, et un rapport annuel complet et analytique de ses travaux.

Nous sommes favorables à un élargissement du Conseil de sécurité, tant dans la catégorie des membres permanents que dans celle des membres non permanents, afin de remédier à la sous-représentation des pays en développement. Le Conseil de sécurité ne devrait pas compter moins de 26 membres. L'élargissement devrait comprendre une augmentation du nombre de nouveaux membres permanents, dont au moins deux pays d'Afrique, deux d'Asie en développement et deux d'Amérique latine et des Caraïbes. La catégorie des membres non permanents devrait être élargie à 15 membres au moins.

Cuba s'est toujours opposée à l'existence du droit de veto. Toutefois, tant qu'il n'est pas supprimé, les nouveaux sièges créés dans la catégorie des membres permanents devraient avoir les mêmes prérogatives et droits que les sièges actuels, y compris le pouvoir de veto. Cuba n'est pas favorable à la création de nouvelles catégories ou sous-catégories de membres car cela aggraverait les différences existantes et favoriserait la division au sein du Conseil de sécurité. L'ingérence du Conseil dans les questions qui ne relèvent pas de sa compétence doit cesser, en particulier dans les domaines qui relèvent du mandat de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Nous réaffirmons qu'il importe de poursuivre les négociations intergouvernementales à ce sujet pour traiter de manière globale toutes les questions liées à la réforme du Conseil, en analysant les cinq questions clefs relatives à la réforme du Conseil énoncées dans la décision 62/557, à savoir les catégories de membres, la question

du veto, la représentation régionale, la taille du Conseil élargi et ses méthodes de travail, et les relations entre le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale. Le document final présenté par les Coprésidents du processus, qui détaille les éléments et les questions communs que l'Assemblée devra examiner à sa soixante-quatorzième session, montre la diversité des positions existantes et donc la nécessité de poursuivre le dialogue entre les États Membres de manière inclusive et transparente.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur pour la présente séance. Nous entendrons les autres orateurs cet

après-midi. Je tiens à remercier les interprètes de nous avoir permis de travailler au-delà de 13 heures.

Nous avons commencé la séance en évoquant la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, et je voudrais la terminer en ajoutant que cette journée revêt une importance toute particulière aujourd'hui, étant donné que nous célébrons cette année le quarantième anniversaire de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

La séance est levée à 13 h 10.